

| 2021

RAPPORT ANNUEL

Le prix et la qualité du service
public de **l'eau potable et de
l'assainissement** du Grand Nancy

métropole

GrandNancy



SOMMAIRE

05

INTRODUCTION

- 06 Présentation générale de la compétence eau et assainissement
- 09 Les chiffres clés pour l'année 2021
- 10 Les événements marquants de 2021

12

LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- 13 La ressource en eau
- 14 La production d'eau potable
- 17 La distribution et les branchements
- 22 Les consommations d'eau
- 24 Le rendement du réseau d'eau potable
- 27 Les abonnés
- 30 La qualité de l'eau
- 33 Les investissements

36

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 37 Les clients
- 37 Les branchements
- 39 Le réseau de collecte
- 41 L'épuration
- 49 Les investissements

54

TARIFICATION ET ÉLÉMENTS FINANCIERS DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- 55 Tarification et facturation
- 58 Éléments financiers
- 61 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Présenté au Conseil Métropolitain dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres du Grand Nancy à son Conseil Municipal.

Dans les quinze jours qui suivent sa présentation, ce rapport est transmis par voie électronique au préfet de département dans les conditions prévues à l'article D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



62

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- 63 Description générale
- 64 Contrôle des installations et taux de conformité
- 64 Dépenses et recettes du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

65

LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

- 66 Le contexte réglementaire
- 66 Les points d'eau incendie
- 67 Les actions du service public de la DECI
- 69 La conformité de la couverture incendie
- 69 Le budget DECI

70

ANNEXES

- 71 Liste des indicateurs de performance
- 80 Rapport annuel de l'Agence régionale de Santé
- 81 Information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- 85 Détail des tarifs 2022 des travaux et prestations
- 87 Factures type
- 91 Page note

INTRODUCTION



Compte tenu du contexte naturel spécifique de l'agglomération nancéienne dans le domaine de l'eau (ressource en eau brute de surface, topographie en forme de cuvette augmentant les difficultés de gestion des eaux pluviales, fragilité du milieu naturel recevant les rejets d'eaux usées, sensibilité à l'eutrophisation), les missions de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement sont multiples et complexes.

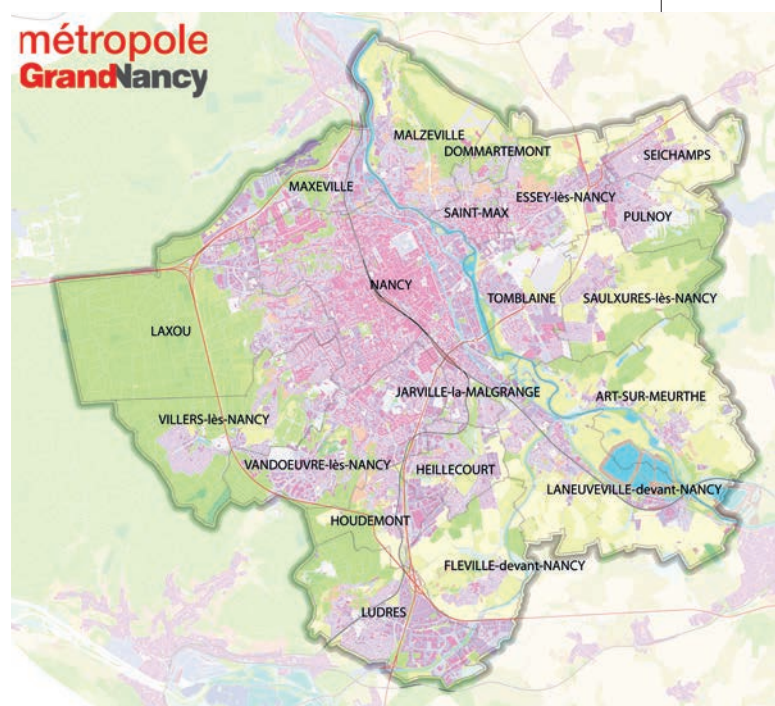
Ce sont d'ailleurs les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion de l'eau qui sont à l'origine de la création du District en 1959. Douze communes à l'époque ont créé la structure intercommunale autour de la compétence eau et assainissement pour déterminer un plan d'action commun visant à mettre en place des solutions, afin d'assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante et de préserver l'environnement par la collecte et le traitement des eaux usées. Fin décembre 1995, dix-huit communes avaient transféré cette compétence à l'organisme intercommunal.

Au 31 décembre 1995, le Grand Nancy s'est substitué au District de l'agglomération Nancéienne en intégrant deux communes supplémentaires.

Depuis cette date, le Grand Nancy gère la distribution d'eau potable, la collecte et l'épuration des eaux usées pour le compte des 262 000 habitants des vingt communes qui le composent, soit : Art-sur-Meurthe, Dommartemont, Essey-lès-Nancy, Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville-la-Malgrange, Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Ludres, Malzéville, Maxéville, Nancy, Pulnoy, Saint-Max, Saulxures-lès-Nancy, Seichamps, Tomblaine, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy.

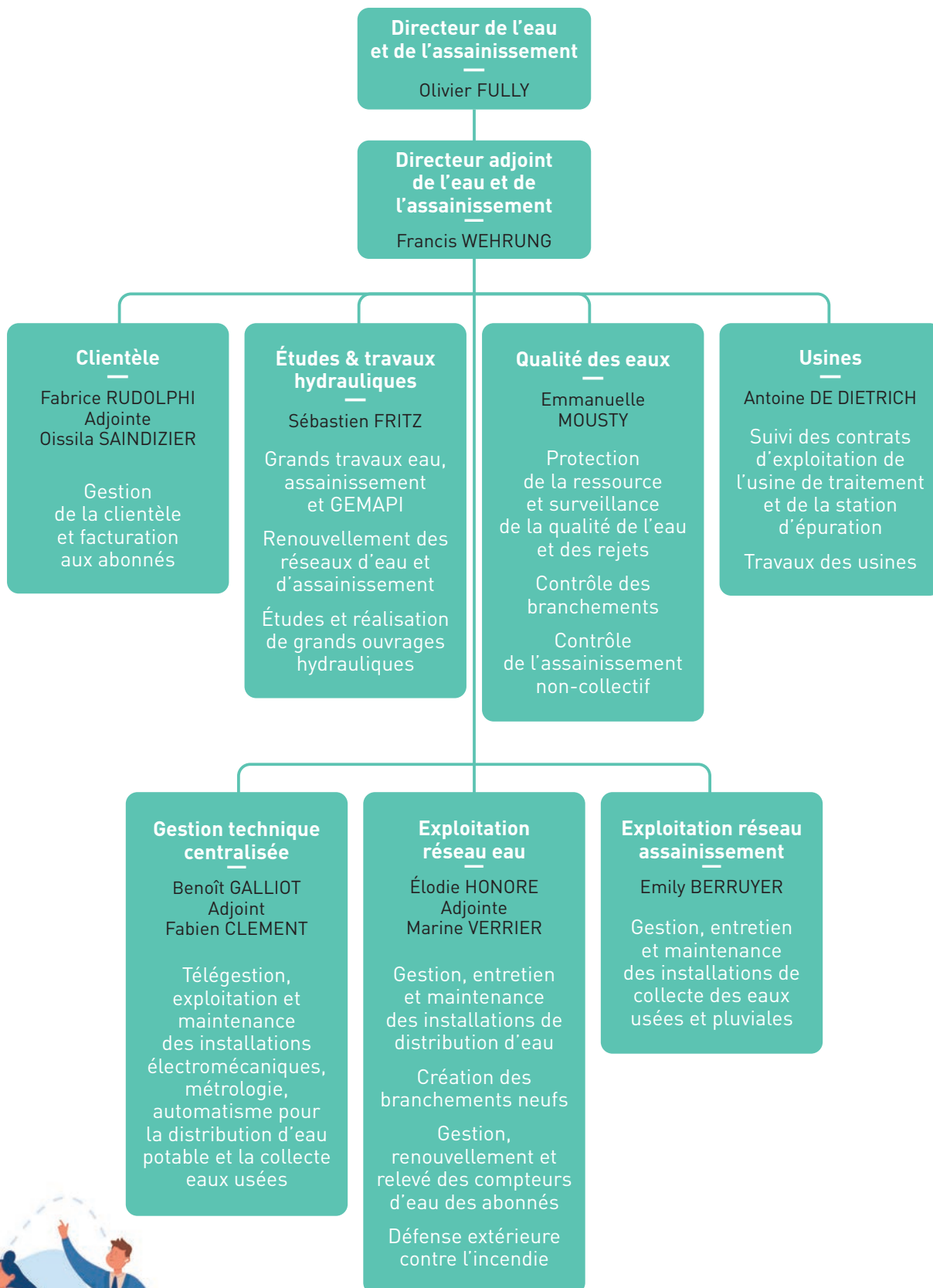
Les services eau et assainissement sont gérés en régie. La collectivité a donc la maîtrise de tous les choix en matière d'investissement et de niveau de service. La gestion de l'usine des eaux et celle de la station d'épuration sont confiées, sous forme de marchés publics d'exploitation, à des sociétés spécialisées sous le contrôle étroit de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. C'est ainsi qu'après avis de la commission spécialisée, le Conseil Métropolitain ou le Bureau du Grand Nancy décide, par délibérations, de tout ce qui concerne le fonctionnement du service, les budgets et les travaux.

La plupart des travaux sur les réseaux sont également confiés à des entreprises spécialisées dans le cadre de marchés publics.



Présentation générale de la compétence eau et assainissement



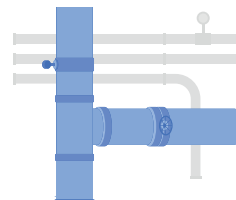




LES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2021

EAU POTABLE

18 Mm³
d'eau prélevée



970 km
de canalisations
(hors branchement)

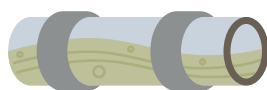


14 Mm³
consommés

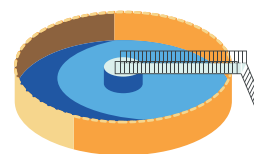


62 700
clients abonnés

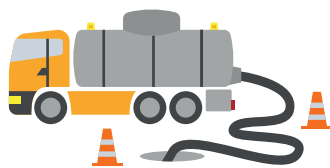
ASSAINISSEMENT



1 400 km
de collecteurs



30 Mm³
traités



Extraction de
1 600
TONNES
de matière



4 700
tonnes de matière
sèche



3,65 € / m³ (TTC)
(sur la base d'une facture de 120m³)

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2021

Travaux de construction des deux nouveaux digesteurs de la station d'épuration de Maxéville : coulage en continu du béton par coffrages glissants du 8 au 13 mars 2021.



Adoption du projet de **Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC)** par le conseil de la Métropole du Grand Nancy le 20 mai 2021. Signature commune du CTEC entre le Grand Nancy et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse le jeudi 27 janvier 2022.



Instauration du dispositif de **promotion de la désimperméabilisation** par le conseil de la Métropole du Grand Nancy le 20 mai 2021



Visite du Préfet de Meurthe et Moselle et du Président de la Métropole sur le chantier de réhabilitation de deux collecteurs d'assainissement sous les rues Erignac et Fourier le 25 mai 2021.



Visite de la station d'épuration de Maxéville par la mission sénatoriale « méthanisation », le 7 septembre 2021.



Concertation préalable au projet de nouveau captage d'eau dans la Meurthe du 15 septembre au 15 novembre 2021.

Vigneulles | Rosières-aux-Salines | Saint-Nicolas-de-Port |
Ville-en-Vermois | Fixville-devant-Nancy | Hellecourt |
Jarville-la-Malgrange | Vandœuvre-lès-Nancy

NOUVEAU CAPTAGE D'EAU DANS LA MEURTHE

**CONCERTATION PRÉALABLE
DU 15 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2021**

Votre avis compte !

La Métropole du Grand Nancy capte l'eau dans la Moselle pour alimenter, après traitement, son réseau d'eau potable. Pour sécuriser cet approvisionnement, la Métropole du Grand Nancy a étudié la possibilité de capter l'eau dans la Meurthe.

Moselle, de la Communauté de Communes des Pays du Sol et du Vermois et du Grand Nancy.

Ce projet amène le passage d'une canalisation sur le territoire de huit communes de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne.

Ce projet va faire l'objet d'une enquête publique et, en amont de celle-ci, la Métropole a souhaité organiser à l'automne 2021 une concertation préalable (non obligatoire), afin d'informer les habitants et de recueillir leurs observations.

PLUS D'INFORMATIONS
<https://jeparticipe.metropolegrandnancy.fr>

grandnancy.eu

AGENCE FRANÇAISE DE L'EAU
AGENCE DE L'EAU DE LA MEURTHE
métropole GrandNancy



A close-up photograph of a woman with brown hair, smiling slightly, pouring clear water from a glass pitcher into a clear glass. The water is captured mid-pour, creating a dynamic stream. The background is softly blurred, showing a blue and white striped shirt. A semi-transparent teal rectangular box is overlaid on the left side of the image, containing white text.

LE SERVICE
PUBLIC D'EAU
POTABLE

La ressource en eau

Nature et protection de la ressource

L'alimentation en eau brute de l'agglomération nancéienne repose sur une ressource d'eau de surface : la Moselle.

Après deux prétraitements sur le site de prélèvement (dégrillage pour retenir les éléments flottants et un tamisage pour éliminer les corps solides en suspension), l'eau brute est acheminée jusqu'à l'usine de traitement Edouard Imbeaux située à Vandœuvre-lès-Nancy par l'intermédiaire d'une « usine élévatoire », d'un bassin de mise en charge et de deux aqueducs de 11 km.

L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la dérivation et l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine date du 2 octobre 2008.

Conformément à cet arrêté, le Grand Nancy a mis en service fin 2011 une première station d'alerte et une seconde station située 15 km en amont de la première en novembre 2017.

Ces stations d'alerte ont pour but de suivre 24h/24 la qualité de la Moselle et d'aider à la détection des pollutions qui pourraient l'affecter, afin d'engager dans les meilleurs délais les actions appropriées pour garantir la qualité de l'eau distribuée par le Grand Nancy.

En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau brute de Moselle (crues, phénomènes de pollution transitoire, ...) ou de débit d'étiage trop faible, le Grand Nancy peut compter sur une réserve de 2,5 millions de m³ assurant une autonomie théorique d'une vingtaine de jours pour l'approvisionnement en eau brute de l'ensemble de l'agglomération.

Le projet de captage dans la Meurthe

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, le Grand Nancy a lancé un projet de captage d'eau brute complémentaire dans la Meurthe. Cette nouvelle ressource sera utilisée conjointement avec celle de la Moselle et pourra la suppléer totalement en cas de débit d'étiage trop faible ou de pollution de la Moselle. Une prise d'eau située en amont du bassin industriel de Dombasle-sur-Meurthe et Varangéville sera en mesure de répondre aux besoins actuels et à venir de l'agglomération ainsi que de certaines collectivités environnantes. Ce projet d'adduction d'eau traverse huit communes de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle, de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois et de la Métropole du Grand Nancy.

Une concertation publique préalable a été menée fin 2021.

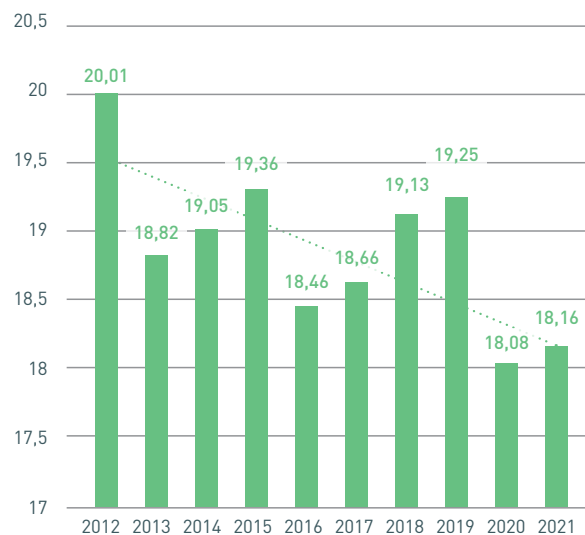
- ▶ Calendrier prévisionnel :
- ▶ Dépôt du dossier d'autorisation environnementale et dossier au titre du code de la santé publique : juin 2022
- ▶ Enquête publique courant 2022
- ▶ Démarrage des travaux fin 2023
- ▶ Mise en service fin 2025

Volumes prélevés

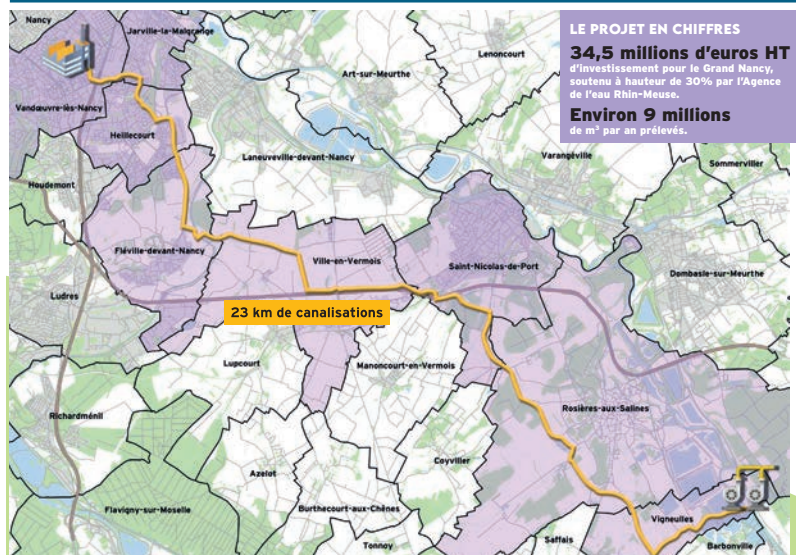
Le volume prélevé en 2021 de 18,16 millions de m³ est stable par rapport à 2020 (+0,5%).

La tendance sur dix ans est à la baisse, en raison d'une diminution des volumes consommés sur la Métropole et d'une réduction du volume utilisé par le procédé de production de l'usine Edouard Imbeaux.

Évolution des prélèvements annuels d'eau brute (millions de m³)



LE PROJET : HUIT COMMUNES TRAVERSÉES POUR ACHEMINER L'EAU JUSQU'À L'USINE DE TRAITEMENT



La production d'eau potable

Description générale

La production d'eau potable de l'agglomération nancéienne est assurée par l'usine de production Edouard Imbeaux située à Vandœuvre-lès-Nancy et exploitée par la Société Nancéienne des Eaux dans le cadre d'un contrat d'exploitation pour la période 2016/2022.

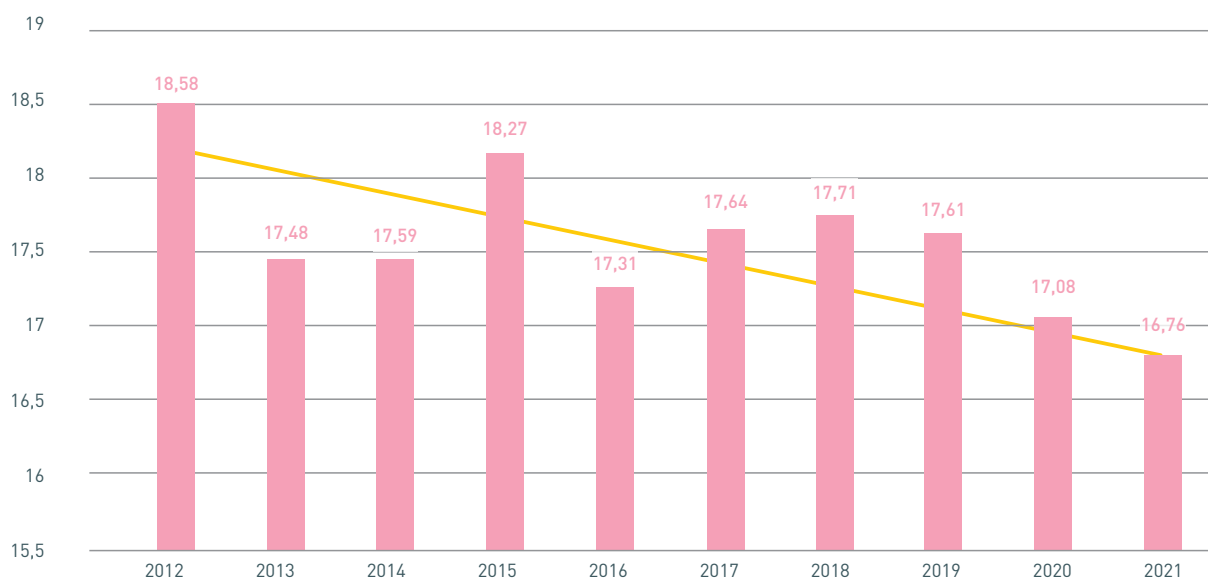
L'usine est constituée de deux files de traitement : la file 1 achevée en 1985 et la file 2 mise en service fin 2007. La capacité totale de production est de 130 000 m³/j dont 90 000 m³/j bénéficiant d'un traitement final d'ultrafiltration (procédé permettant de mieux maîtriser les concentrations de certains paramètres critiques pour la qualité de l'eau : bactériologie, turbidité, trihalométhanes...). Les 40 000 m³/j au-delà recevraient un traitement aux ultraviolets. Cette capacité n'est pas utilisée au regard des volumes consommés sur la Métropole.

Volumes produits

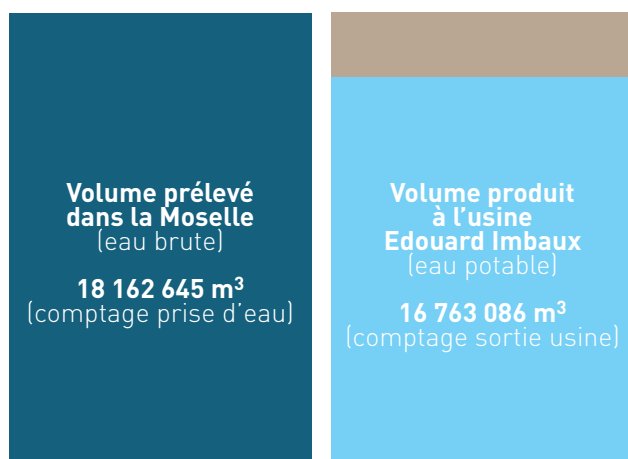
Volumes annuels

Le volume produit en 2021 de 16,76 millions de m³ est en baisse de 1,8 % par rapport à 2020. Ce volume produit est le plus faible des dix dernières années, pour la deuxième année consécutive. La différence entre le volume prélevé et celui produit est le volume consommé en production (on parle de rendement de l'usine). Il est notamment nécessaire aux purges des décanteurs et aux lavages des filtres dont le recyclage est partiel. Il s'élève à 1 399 559 m³ en 2021 et est en hausse par rapport à l'année précédente (+ 40% par rapport à 2020), principalement en raison de la réalisation de plusieurs chantiers de renouvellement (notamment pour procéder au remplacement d'automates industriels) qui ont occasionné de plus longues périodes de fonctionnement de l'usine sans recirculation des eaux de lavage qu'au cours de l'année 2020.

Évolution des productions annuelles d'eau potable (millions de m³)



Bilan prélèvement production



Volume consommé en production (purges, décanteurs, lavage filtres...) et pertes d'amenée d'eau brute

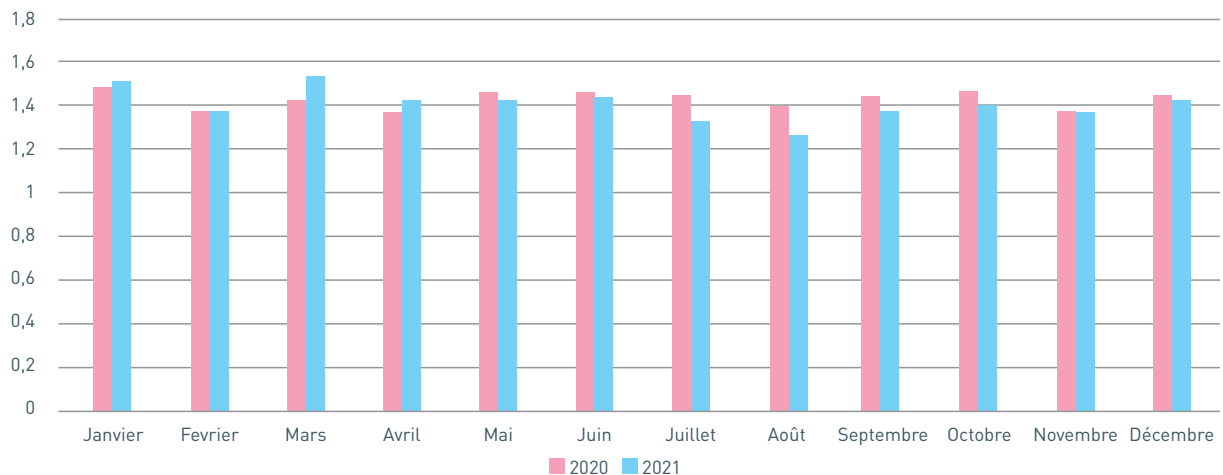
Volumes mensuels

Le profil des productions mensuelles est différent de celui de 2020. Les productions mensuelles des mois de janvier à avril 2021 sont légèrement supérieures à celles des mois de la même période de l'année 2020. Puis la baisse relative des productions mensuelles de l'usine observée à partir de mai 2021 pourrait s'expliquer par la réparation d'une fuite significative sur le réseau de distribution en avril 2021. Les fortes baisses de production des mois de juillet et août 2021 sont vraisemblablement causées par la météo estivale maussade.

Productions mensuelles 2021 (m³)

Mois	2020	2021	Évolution (%)
Janvier	1 477 983	1 502 432	1,65
Février	1 372 638	1 375 558	0,21
Mars	1 424 755	1 524 595	7,01
Avril	1 361 069	1 416 871	4,10
Mai	1 453 977	1 413 220	-2,80
Juin	1 446 587	1 436 724	-0,68
Juillet	1 440 906	1 317 047	-8,60
Août	1 394 978	1 256 881	-9,90
Septembre	1 440 862	1 374 176	-4,63
Octobre	1 445 484	1 382 844	-4,33
Novembre	1 374 189	1 358 528	-1,14
Décembre	1 444 472	1 404 210	-2,79
TOTAL	17 077 900	16 763 086	-1,84

Évolution des productions mensuelles entre 2020 et 2021 (millions de m³)



Volumes journaliers

La production journalière moyenne s'établit à 45 926 m³/j, le minimum à 35 612 m³/j le 8 août 2021 et la pointe à 53 485 m³/j le 26 mars 2021. La pointe journalière de production reste faible en 2021 et est intervenue en hiver. Elle ne correspond pas à un pic de consommation puisqu'elle s'est produite à l'occasion d'une opération de remplissage du compartiment 4 du réservoir Richard Pouille, pour permettre sa remise en service à la suite de son nettoyage. Au cours des années antérieures, cette pointe journalière se matérialisait plutôt en début d'été, lors des périodes de fortes chaleurs.





Coûts de traitement

Évolution des coûts de traitement

Le coût annuel de traitement (hors travaux de renouvellement) est en hausse de 4,8 % par rapport à celui de l'année 2020, dans le contexte d'une diminution des volumes produits en 2021 moins marquée que celle de l'année précédente (-1,8% en 2021 contre -3,0% en 2020). La hausse du coût annuel de traitement est expliquée par la hausse significative des indices de prix.

Le montant des travaux de renouvellement réalisés est sensiblement comparable à celui de l'année 2020. En 2021, 23 chantiers ont été engagés ou poursuivis dont le renouvellement de 3 automates industriels, de serveurs de supervision et de 2 onduleurs, le renouvellement de l'ensemble de la téléphonie fixe et mobile de l'usine, le remplacement d'une pompe de gavage des membranes d'ultrafiltration, le renouvellement des hydrocyclones de la file 1, la réfection complète du revêtement de l'aire de dépôtage des réactifs, la rénovation de la rétention de la cuve d'acide sulfurique, la réparation d'une conduite d'eau brute après son inspection par drone sous-marin, le remplacement d'analyseurs, etc.

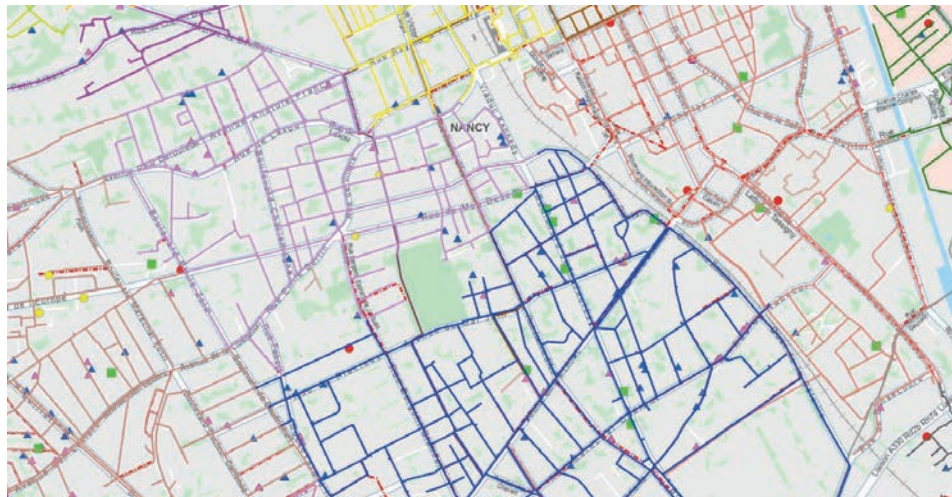
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume produit en M m ³	18,56	17,48	17,59	18,27	17,31	17,64	17,71	17,61	17,08	16,76
Coût annuel de traitement en M€ HT	3,50	3,56	3,52	3,50	2,96	3,05	3,15	3,17	3,13	3,28
Évolution du coût annuel de traitement (hors renouvellement)	-	1,7%	-1,1%	-0,6%	-15,3%	2,9%	3,3%	0,6%	-1,3%	4,8%
Travaux de renouvellement annuellement exécutés en M€ HT	0,96	1,00	0,50	1,58	0,17	0,37	0,21	0,42	0,37	0,34

La distribution et les branchements

Réseau de distribution

Le réseau d'eau potable est constitué de :

- ▶ 974 km de canalisations de diamètre de 60 à 1 500 mm (stable par rapport à 2020),



Représentation des réseaux (extrait du système d'information géographique).

Répartition des linéaires de conduites par communes au 31 décembre 2021

Commune	Total (km)
Art-sur-Meurthe	16,88
Champigneulle	1,83
Dommartemont	9,79
Essey-lès-Nancy	39,42
Fléville-devant-Nancy	36,58
Heillecourt	42,22
Houdemont	22,31
Jarville-la-Malgrange	27,87
Laneuveville-devant-Nancy	46,66
Laxou	43,04
Ludres	56,35
Malzéville	37,50
Maxéville	44,51
Nancy	231,97
Pulnoy	28,65
Saint-Max	32,26
Saulxures-lès-Nancy	32,31
Seichamps	31,11
Tomblaine	37,15
Vandœuvre-lès-Nancy	93,60
Villers-lès-Nancy	61,70
TOTAL	973,73

- ▶ Trente ouvrages de stockage, d'un volume utile total de 96 000 m³, et 27 stations de surpression ou de pompage.



Branchements

Fin 2021, le nombre de branchements d'eau potable était de 53 312, contre 53 176 fin 2020.



Représentation des branchements (extrait du système d'information géographique).

Une partie des créations est directement liée à l'urbanisation sur le territoire métropolitain. Elle permet de desservir en eau potable les nouveaux bâtiments.

L'instruction de l'ensemble du processus depuis la demande du pétitionnaire jusqu'à la réalisation des travaux n'excède pas un délai de 8 semaines.

Les travaux entrepris par le Grand Nancy peuvent aller de la simple pose de compteur avec mise en service du branchement (notamment lors d'opérations d'aménagement) à la réalisation complète du branchement depuis la canalisation publique jusqu'à la parcelle.

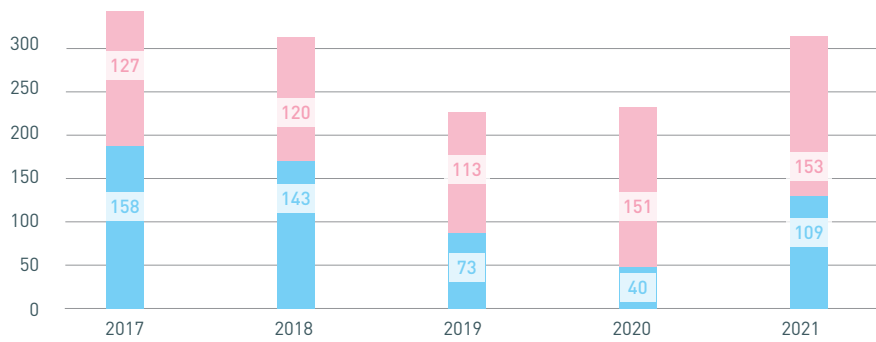
En 2021, 262 branchements neufs ont été mis en service. 153 branchements neufs ont été créés par le Grand Nancy pour un montant total de 496 625 € HT.



Répartition des créations de branchements par communes en 2021

Commune	Eau potable	
	Nombre de branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement mis en service par le Grand Nancy (pose compteur)	Nombre de branchements réalisés et mis en service par le Grand Nancy
Art-sur-Meurthe	-	3
Dommartemont	-	2
Essey-lès-Nancy	-	1
Fléville-devant-Nancy	-	4
Heillecourt	-	2
Houdemont	1	
Jarville-la-Malgrange	1	5
Laneuveville-devant-Nancy	1	4
Laxou	11	7
Ludres	-	3
Malzéville	6	17
Maxéville	-	1
Nancy	3	54
Pulnoy	-	1
Saint-Max	-	3
Saulxures-lès-Nancy	35	4
Seichamps	2	4
Tomblaine	47	17
Vandœuvre-lès-Nancy	2	18
Villers-lès-Nancy	-	3
TOTAL	109	153
	262	

Évolution du nombre annuel de mises en service de branchements



■ Pose de compteurs sur branchements réalisés par des tiers ■ Branchements réalisés par le Grand Nancy

Exploitation et maintenance du réseau de distribution et des branchements

La gestion du réseau de distribution et des branchements est assurée en régie. L'objectif est d'assurer la continuité de la distribution de l'eau dans le respect des normes de qualité.

Les principales missions réalisées sont :

- maintenance des installations de pompage, des réservoirs d'eau potable, des appareils de mesure et des installations de sécurité (alarmes et télésurveillance),
- recherche et réparation de fuites sur les réseaux et branchements,



- maintenance de l'ensemble des canalisations, branchements et appareils de régulation,



- surveillance et télégestion à distance des installations du réseau de distribution d'eau potable 24 h sur 24 h, 365 jours par an,



- gestion du parc et relevé des compteurs.



En 2021 ont été notamment réalisés :

- la détection et la réparation de 176 fuites,
- plus de 3 000 interventions chez les particuliers pour des réparations ou des enquêtes,
- plus de 77 000 relevés de compteurs d'eau,
- le renouvellement de 9 685 compteurs d'eau potable dans le cadre du déploiement du relevé à distance
- 99 interventions de maintenance sur les appareils de régulation,

- le contrôle de 158 km de canalisations de gros diamètre et aqueducs,
- 4701 actions de maintenance réalisées sur les 3 677 équipements électromécaniques, capteurs, bâtiments, et équipements hydrauliques nécessaires au fonctionnement des stations de pompage et réservoirs d'eau potable,
- 18 interventions sur les 206 compteurs de surveillance et sectorisation du réseau de distribution,
- 232 actions d'entretien sur les 30 analyseurs de chlore,
- l'étude et la réponse à 10 775 Avis de Travaux Urgents (ATU), Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Les chiffres ci-dessus sont globalement comparables à ceux de 2020.

Résorption des branchements en plomb

Suivant « l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine », la teneur maximale en plomb est fixée à 10 µg/l.

Ce seuil devrait baisser à 5 µg/l au plus tard le 12 janvier 2036.

Afin de garantir l'absence de plomb sur le réseau, et après avoir supprimé les canalisations en plomb, le Grand Nancy poursuit le renouvellement des branchements d'eau potable en plomb depuis 1994.

Par renouvellement du branchement, il faut entendre :

- l'équipement de la prise d'eau sur conduite de distribution publique,
- la canalisation sous domaine public ou privé, entre la conduite publique et le compteur,
- le dispositif d'arrêt du service des Eaux au point de livraison (compteur).

En 2021, le Grand Nancy a poursuivi l'élimination de branchements en plomb en remplaçant 29 branchements de ce type.

Le reliquat de branchements en plomb au 31 décembre 2021 est très faible au regard du nombre total de 53 312 branchements.

Il est à noter que le recensement a été recalé en 2021 suite à de nombreuses vérifications menées par le bureau d'études, les releveurs et le prestataire en charge du renouvellement des compteurs.

Répartition des branchements en plomb par communes au 31 décembre 2021

Communes	Branchements en plomb		Recalage du recensement suite à des vérifications sur le terrain	Branchements en plomb
	au 31 décembre 2020	changés en 2021		au 31 décembre 2021
Art-sur-Meurthe	3	0	-2	1
Dommartemont	0	1	1	0
Essey-lès-Nancy	0	-	7	7
Fléville-devant-Nancy	1	-	2	3
Heillecourt	0	-	2	2
Houdemont	1	0	-1	0
Jarville-la-Malgrange	9	1	6	14
Laneuveville-devant-Nancy	2	-	5	7
Laxou	5	1	5	9
Ludres	3	-	1	4
Malzéville	7	1	8	14
Maxéville	0	-	4	4
Nancy	146	20	161	287
Pulnoy	1	-	-	1
Saint-Max	9	1	3	11
Saulxures-lès-Nancy	3	1	1	3
Seichamps	15	2	-1	12
Tomblaine	23	-	-9	14
Vandœuvre-lès-Nancy	52	-	12	64
Villers-lès-Nancy	6	1	16	21
TOTAL	286	29	-	478

Un nouveau programme va accélérer la résorption de ce reliquat de branchements en plomb notamment par la passation d'un accord cadre dédié confié à la société Colas pour un montant estimatif annuel de 0,59 M€ HT. Celui-ci est dimensionné pour résorber les branchements en plomb restant sur 4 ans, sous réserve cependant des possibilités de coordination avec les aménagements de voirie notamment au centre de Nancy (rue Saint-Dizier par exemple).



Compteur communicant équipé du module radio.

Radiorelevé des compteurs d'eau

Par délibération n°4 du 18 octobre 2019, le Conseil Métropolitain a voté le déploiement d'un système de radiorelevé des compteurs d'eau potable pour l'ensemble des abonnés.

Ce dispositif qui équipe déjà les compteurs d'individualisation, est en cours d'installation sur tout le territoire de la Métropole pour offrir, à terme, des services supplémentaires aux abonnés.

Ainsi, il permettra aux abonnés du Grand Nancy de :

- ▶ suivre régulièrement leur consommation via le Portail de l'eau,
- ▶ être facturés sur la base de consommations réelles uniquement,
- ▶ être avertis rapidement en cas de fuite ou d'évolution anormale de leur consommation.

À ce titre, ce dispositif répond à la volonté affirmée du Grand Nancy de contribuer à la réduction des consommations d'eau et des pertes en eau. Il s'inscrit parfaitement dans sa démarche de développement durable.

Les consommations d'eau

Définitions et évaluation des consommations

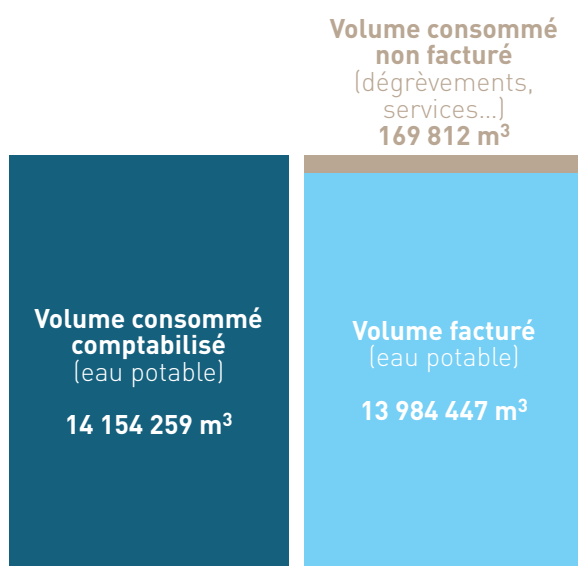
Le volume consommé comptabilisé est la somme du volume facturé (sur base des relevés de compteurs corrigés des dégrèvements), des dégrèvements et des volumes de service comptabilisés.

Volume facturé	13 984 447 m³
Corrections Volume consommé non facturé (dégrèvements, service...)	169 812 m ³
Volume comptabilisé	14 154 259 m³

Le volume facturé se décompose comme suit :

- ▶ 11 624 312 m³ pour les abonnés domestiques et assimilés
- ▶ 2 529 947 m³ pour les autres abonnés

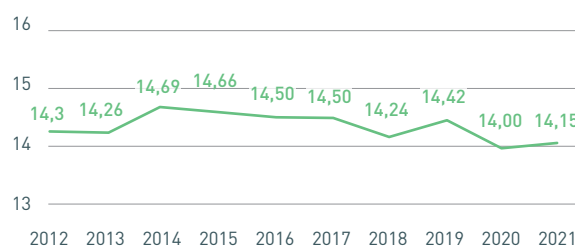
La part des consommations domestiques dans le total des volumes facturés augmente de 12% sur les 10 dernières années. Les consommations des autres abonnés (industriels et commerces, collectivités, agriculteurs...) diminuent de 33% sur la même période.



Bilan volume consommé volume facturé

Si les volumes facturés sont en augmentation d'environ 1% par rapport à 2020, la tendance observée sur les dix dernières années est une très légère baisse. À noter que le taux observé entre 2012 et 2021 résulte notamment de la forte diminution des consommations de certains clients importants ces dernières années (Brasserie de Champigneulle, Communauté de Communes de Moselle et Madon).

Évolution des volumes annuels consommés comptabilisés (Mm³)



La tendance baissière observée sur la décennie 2011/2021 est néanmoins beaucoup moins forte que celle observée sur la décennie précédente (2001/2010) qui était d'environ 16 % et les consommations semblent aujourd'hui tangenter un volume plancher de 14 000 000 de m³.

Répartition des consommations d'eau par communes

Ville du point d'installation	Total comptabilisé 2020	Total comptabilisé 2021	Évolution volume comptabilisé 2020/2021
Art-sur-Meurthe	78 184 m ³	87 129 m ³	+ 11,44%
Domartemont	34 787 m ³	33 735 m ³	- 3,02%
Essey-lès-Nancy	473 748 m ³	474 370 m ³	+ 0,13%
Fleville-devant-Nancy	135 140 m ³	126 284 m ³	- 6,55%
Heillecourt	265 209 m ³	255 598 m ³	- 3,62%
Houdemont	155 680 m ³	146 001 m ³	- 6,22%
Jarville-la-Malgrange	412 685 m ³	418 553 m ³	+ 1,42%
Laneuveville-devant-Nancy	286 902 m ³	286 603 m ³	- 0,10%
Laxou	720 638 m ³	750 337 m ³	+ 4,12%
Ludres	447 885 m ³	468 278 m ³	+ 4,55%
Malzéville	469 984 m ³	446 783 m ³	- 4,94%
Maxéville	570 578 m ³	602 722 m ³	+ 5,63%
Nancy	5 399 491 m ³	5 545 786 m ³	+ 2,71%
Pulnoy	252 768 m ³	243 896 m ³	- 3,51%
Saint-Max	412 387 m ³	455 816 m ³	+ 10,53%
Saulxures-lès-Nancy	180 871 m ³	184 015 m ³	+ 1,74%
Seichamps	223 070 m ³	222 067 m ³	- 0,45%
Tomblaine	453 147 m ³	413 039 m ³	- 8,85%
Vandœuvre-lès-Nancy	1 707 284 m ³	1 675 691 m ³	- 1,85%
Villers-lès-Nancy	647 125 m ³	662 304 m ³	+ 2,35%
TOTAL	13 327 563 m³	13 499 007 m³	+ 1,29%

Évolution des consommations hors du périmètre de la Métropole

Points de distribution	Total comptabilisé 2020	Total comptabilisé 2021	Évolution volume comptabilisé 2020/2021
CC Seille et Mauchère Grand Couronne	205 660 m ³	321 630 m ³	+ 56,39%
Communauté de communes de Moselle-et-Madon	204 287 m ³	153 514 m ³	- 24,85%
Messein (ZAC du Breuil)	4 059 m ³	3 393 m ³	- 16,41%
Brasserie de champigneulles	255 080 m ³	174 130 m ³	- 31,74%
Ville de Champigneulles	8 139 m ³	2 585 m ³	- 68,24%
TOTAL	677 225 m³	655 252 m³	- 3,24%

La consommation de Brasserie de Champigneulles est en baisse dans la continuité des années précédentes (-70% sur 5 ans) en lien avec l'activité du site.

La communauté de communes de Moselle-et-Madon a ajusté à la baisse ses consommations en correspondance avec la convention de fourniture signée en 2020.

Le Grand Nancy a permis à la communauté de communes de Seille et Mauchère Grand Couronné de pallier les difficultés rencontrées sur son système d'eau potable en 2021.

Maîtrise des consommations d'eau potable

Dans le cadre de ses engagements pour le développement durable, le Grand Nancy participe à la maîtrise de la consommation des abonnés grâce à différentes actions techniques et de communication :

- ▶ des conseils sont prodigués dans le document « l'eau dans le Grand Nancy » sur les moyens de réduire la consommation (lave-vaisselle, douche, arrosage jardin...). Ce document est distribué systématiquement aux nouveaux habitants,
- ▶ une sensibilisation est réalisée par les ambassadeurs du tri du Grand Nancy et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de Champenoux dans les écoles de l'agglomération sur la réduction de consommation d'eau et d'énergie. Environ 1 000 enfants sont ainsi sensibilisés chaque année,
- ▶ une sensibilisation aux économies d'eau est réalisée lors des visites de la station d'épuration de Maxéville,
- ▶ l'individualisation progressive des contrats de fourniture d'eau concourt à une prise de conscience de la consommation d'eau et donc à sa réduction,
- ▶ un courrier est adressé systématiquement aux abonnés dont la consommation dépasse sensiblement celle de l'année précédente,
- ▶ une alerte sera envoyée aux abonnés en cas d'écoulement continu ou de consommation anormale après mise en œuvre du radiorelevé.

Le rendement du réseau d'eau potable

Définitions et évaluation du rendement

Le rendement de réseau défini par la réglementation est le rapport du volume consommé autorisé par le volume mis en distribution. Il est représentatif de la bonne gestion du réseau en particulier en termes de réduction des pertes (fuites, vols d'eau).

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé comptabilisé et du volume consommé non comptabilisé mais faisant l'objet d'une estimation chiffrée utilisé pour : le nettoyage des réservoirs, les purges des analyseurs, les purges sur le réseau, l'entretien de la voirie, l'utilisation des poteaux d'incendie...

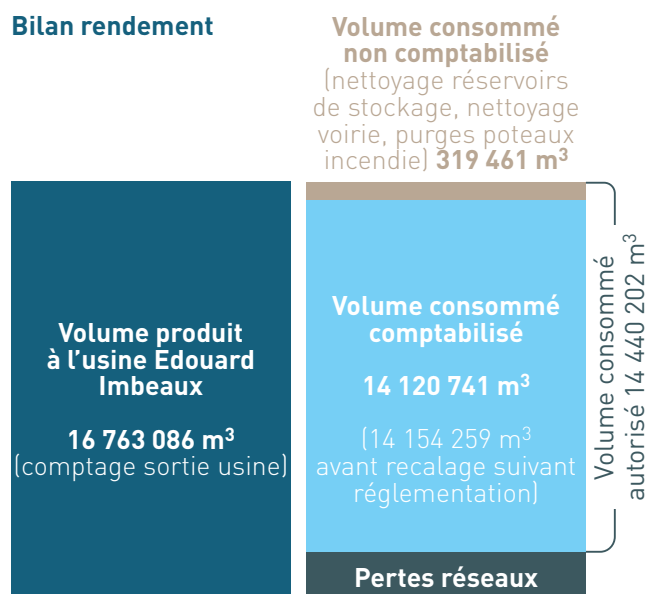
Nota : pour le calcul du rendement, conformément aux usages, le volume consommé comptabilisé issu des relevés des compteurs fait l'objet d'un traitement de linéarisation des données (recalage) pour atténuer les variations liées aux fréquences de relevés des compteurs et aux ouvertures et fermetures d'abonnements en cours d'année.

Le volume mis en distribution est le volume produit à l'usine Edouard Imbeaux.

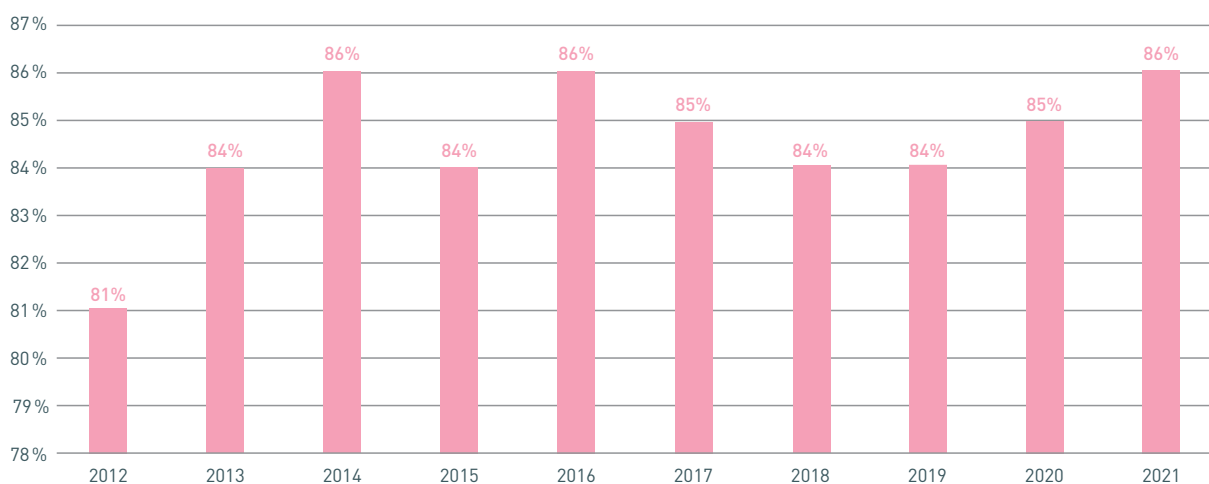
Le rendement du réseau s'établit en 2021 à :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{volume consommé autorisé}}{\text{volume mis en distribution}} = 86\%$$

Bilan rendement



Évolution du rendement annuel du réseau



Le rendement est stabilisé depuis plusieurs années autour de l'excellente valeur de 85 %.

Le rendement de réseau est sensible aux conditions climatiques extrêmes, notamment des grands froids mais également les périodes de sécheresse car elles affectent la stabilité des sols, dont les mouvements provoquent des ruptures de canalisations.

Maîtrise du rendement

Le Service de l'Eau mène des actions afin d'agir sur les trois sources de perte :

- **les pertes physiques** : renforcement de la sectorisation du réseau, amélioration de la réactivité dans les localisations et les réparations de fuites sur les canalisations, les branchements et au niveau des réservoirs...
- **les pertes de comptage** : recalibrage et renouvellement des compteurs...
- **les pertes clientèles** : renforcement de la lutte contre la fraude, réduction du nombre de compteurs non relevés, abaissement des délais de vérification des compteurs...

Fuites au niveau des réservoirs

L'ensemble des réservoirs composant le réseau de distribution du Grand Nancy est équipé de capteurs d'alarmes de niveaux. Ces équipements permettent de gérer le remplissage des réservoirs et d'éviter toute perte d'eau par débordement ou tout manque d'eau.

La Direction de l'Eau et l'Assainissement poursuit par ailleurs un programme de contrôle d'étanchéité des réservoirs notamment lors des opérations de nettoyage des compartiments.

Fuites sur le réseau d'eau potable

Les fuites sur le réseau d'eau potable ne ressortent pas toujours au niveau du sol, elles sont dans ce cas qualifiées de fuites « non visibles » et nécessitent des moyens spécifiques pour être détectées.

La technique de recherche de fuites utilisée s'articule autour de trois axes :

► La sectorisation des réseaux

La sectorisation des réseaux permet de déterminer les périmètres où les fuites sont à rechercher.

Le réseau du Grand Nancy est ainsi partagé en 67 secteurs. Un secteur supplémentaire a été créé en 2021. L'analyse quotidienne des débits de nuits (correspondants pour l'essentiel à des volumes de fuites du fait de la faible consommation en eau) permet de déterminer ceux de ces secteurs qui nécessitent une recherche prioritaire.



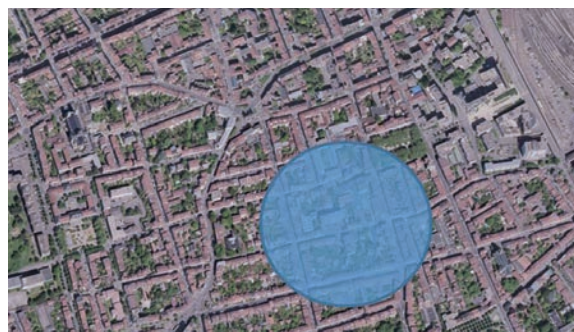
En parallèle, une vérification de l'ensemble des compteurs de sectorisation a été engagée et s'est poursuivie en 2021 pour fiabiliser la mesure des débits de nuit et donc mieux identifier l'apparition de fuites.

► La prélocalisation

La prélocalisation permet de réduire les périmètres sur lesquels se situent les fuites recherchées. L'étape de « prélocalisation » consiste à installer des capteurs acoustiques espacés d'environ 200m qui enregistrent au cours de la nuit les bruits générés par les fuites et ainsi de mieux les localiser.

Elle permet d'augmenter le linéaire inspecté w au cours d'une année et ainsi de réduire la durée de vie des fuites. Elle permet également de détecter les fuites de faible débit, peu bruyantes, l'enregistrement acoustique ayant lieu la nuit, au moment où les bruits ambiants (circulation automobile) sont faibles et donc les conditions d'analyse optimales.

En 2021, 912 km de réseau d'eau potable ont ainsi été inspectés contre 752 km en 2020. L'inspection fût réduite en 2020 du fait de l'arrêt de l'activité durant le premier confinement.



► La localisation des fuites

La corrélation acoustique et l'écoute au sol constituent la dernière étape de recherche des fuites en permettant de localiser ces dernières avec une précision de l'ordre du mètre.



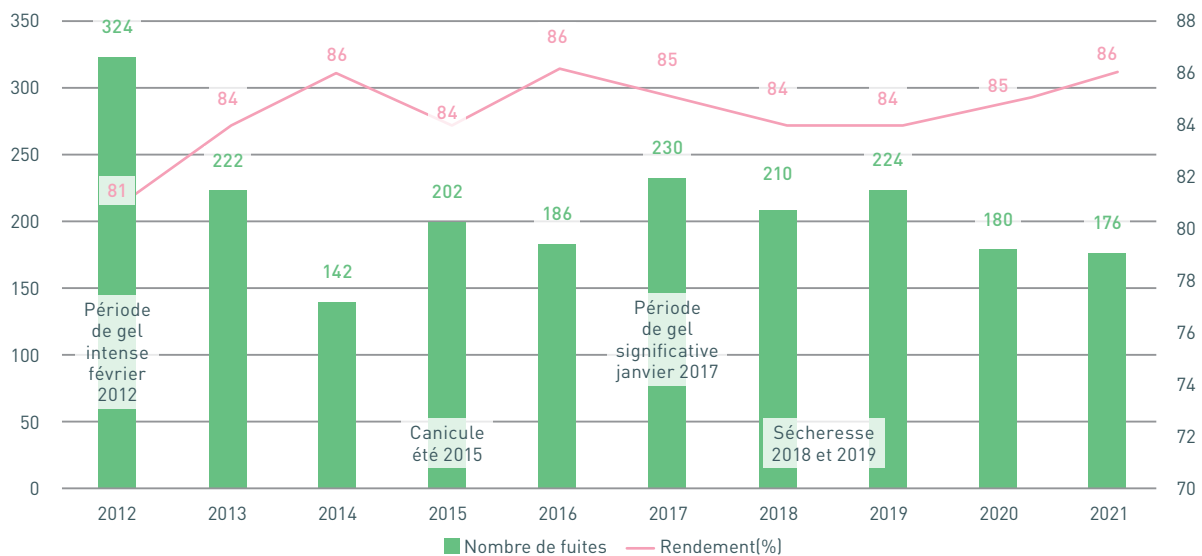
Le corrélateur acoustique permet de localiser précisément une fuite en interprétant « le bruit » émis par la fuite.

Des capteurs sont posés au contact des canalisations et un logiciel calcule la distance entre le capteur et la fuite.

Une équipe du Grand Nancy dédiée à la corrélation acoustique intervient tout au long de l'année sur les réseaux d'eau du Grand Nancy.

En complément des opérations menées en régie par le personnel du Grand Nancy une opération spécifique de recherche de fuites a été menée sur la conduite de refoulement entre les réservoirs de Boudonville et Beaugard. Dans le cadre d'un programme contractualisé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse la recherche de fuite a été menée à l'aide du procédé « Smartball » de la société Xylem. Ce procédé consiste à introduire dans la conduite une balle équipée de capteurs permettant l'enregistrement acoustique d'une éventuelle fuite et sa localisation. Le passage dans cette canalisation a permis de localiser une fuite qui a fait l'objet d'une réparation par nos services. Une autre opération de ce type est prévue en 2022.

Évolution du nombre annuel de fuites de canalisations d'eau potable et du rendement de réseau



Réduction des pertes de comptage

Dans le cadre du déploiement du radiorelevé des compteurs d'eau potable, 9 685 compteurs ont été renouvelés. Cette campagne de renouvellement massif conduit à un rajeunissement du parc compteur permettant d'améliorer la finesse de comptage des consommations.

Par ailleurs lors de ces renouvellements, le choix du diamètre du compteur est analysé afin de l'adapter au mieux à la consommation. En effet, en cas de sur-calibrage d'un compteur les faibles consommations comme par exemple celles des chasses d'eau, sont mal comptabilisées.

Pertes clientèle

Afin de réduire les pertes clientèles, plusieurs actions ont été menées en 2021 :

- la lutte contre les fraudes par le plombage des compteurs ;
- la fermeture systématique des branchements sans abonnement ;
- l'identification plus rapide des dysfonctionnements (compteurs bloqués, suspicion de fraude) pour la fraction de compteurs équipés d'un dispositif de radiorelevé.

Les abonnés

Généralités

Nombre d'abonnements par communes au 31 décembre 2021

COMMUNES	Nombre d'abonnées
Art-sur-Meurthe	675
Dommartemont	274
Essey-lès-Nancy	2 665
Fléville-devant-Nancy	1 069
Heillecourt	2 258
Houdemont	903
Jarville-la-Malgrange	2 050
Laneuveville-devant-Nancy	2 344
Laxou	3 507
Ludres	2 603
Malzéville	2 350
Maxéville	3 189
Nancy	18 413
Pulnoy	2 214
Saint-Max	2 467
Saulxures-lès-Nancy	1 794
Seichamps	2 121
Tomblaine	2 987
Vandœuvre-lès-Nancy	4 477
Villers-lès-Nancy	4 340
TOTAL	62 700

Entre 2020 et 2021, le nombre d'abonnés passe de 62 207 à 62 709 ce qui représente une augmentation de 0,81 %. L'augmentation du nombre des abonnés résulte en grande partie des individualisations de contrats de fourniture d'eau réalisées dans le courant de l'année. Ce taux d'augmentation du nombre d'abonnés marque un retour à un niveau comparable avec le taux annuel moyen observé depuis 10 ans (1,05 %), après une année 2020 marquée par une évolution sensiblement plus basse par rapport à 2019 (+0,56 %).

Outre les habitants de la Métropole, le Grand Nancy fournit également de l'eau potable au site industriel de Brasserie de Champigneulle et à des collectivités voisines : communauté de communes de Seille et Grand Couronné, communauté de communes de Moselle et Madon et communauté de communes du Bassin de Pompey.

Points de livraison aux clients hors Métropole

Clients	Nombre de points de livraison
Brasserie de champigneulle	1
CC Seille et Mauchere grand couronne	2
Communauté de communes de Moselle et Madon	4
Communaute de communes du Bassin de Pompey	2
TOTAL	9

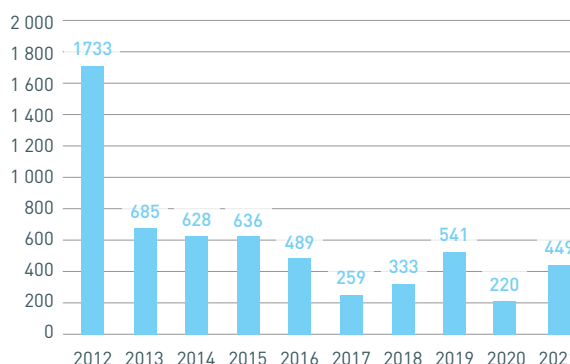
Individualisation des abonnements

Conformément à l'article 93 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, à son décret d'application n°2003-408 du 6 mai 2003 et à la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2004, les propriétaires d'immeubles peuvent demander l'individualisation au niveau de chaque logement des contrats de fourniture d'eau.

Demandes d'individualisation

	2021	Total du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2021
Demandes d'individualisation d'abonnement pour appartements ou locaux	449	10 469

Évolution du nombre annuel de locaux individualisés



Concernant le nombre de logements individualisés au cours de l'année, 2021 est une année de reprise (+104%) après une année 2020 marquée par une nette diminution consécutive à la survenue du Coronavirus ; la reprise des projets ajournés pendant cette période devrait également se refléter les années à venir.

Relation abonnés

Le service clientèle accueille les abonnés et usagers au 7 rue Pierre Chalnot à Nancy. Il a traité 42 500 contacts (demandes de renseignements, résiliations, souscriptions, mise en place de prélèvements...) en 2021.



Accueil clientèle rue Pierre Chalnot.

Évolution du nombre annuel de contacts du service clientèle

Années	Appels téléphoniques	Visites	Courriers	Courriel Portail de l'eau	TOTAL
2017	18 262	2 705	13 040	53	34 009
2018	17 860	2 654	13 200	185	33 899
2019	17 000	2 550	7 050	6 200	32 800
2020	15 650	950	4 900	9 500	31 000
2021	17 100	1 500	4 700	19 200	42 500

La très nette augmentation du volume annuel de contacts entre 2020 et 2021 résulte d'une prise en compte plus précise des sollicitations du service par courriels et via le « Portail de l'Eau » ; les chiffres confirment la nette progression de l'utilisation des outils dématérialisés par rapport aux courriers papier et aux visites, progression déjà entamée avec la mise en place du portail de l'eau mais qui a fait un véritable bond avec l'épidémie de Covid-19. L'accueil augmente par rapport à 2020 (année caractérisée par une baisse spectaculaire des visites due au confinement) mais ne revient pas au niveau constaté avant 2020.

Les abonnés sont invités à s'inscrire sur le Portail de l'Eau : <https://eau.grandnancy.eu/Portail/fr-FR>



Ce portail, outre les informations relatives à leurs contrats, est destiné à offrir aux abonnés des fonctionnalités permettant d'effectuer de manière dématérialisée des demandes de gestion courantes :

- ▶ souscription ou résiliation de contrat
- ▶ modification de données de facturation
- ▶ mise en place du prélèvement à la facture ou de la mensualisation des factures
- ▶ transmission d'index (dans le cas d'une facture initialement basée sur une estimation)
- ▶ paiement en ligne via la plateforme TiPI du Trésor Public.

Fin 2021 presque 11 000 clients se sont créé un compte sur le portail.

Délai de mise en service d'un branchement

En cas de déménagement, la procédure mise en place par le Grand Nancy repose sur l'établissement d'un relevé d'index du compteur d'eau contradictoire entre l'abonné sortant et le rentrant. La mise en service du branchement est donc instantanée.

Dans les autres cas, une demande d'ouverture de branchement est traitée dès réception d'un dossier de demande.

En 2021, le délai moyen d'ouverture d'un branchement après réception de la demande est d'environ 3 jours. Pour les branchements fermés depuis plus de 4 jours, une purge préalable suivie d'une analyse sont réalisées afin de s'assurer de la qualité d'eau distribuée.

De manière générale, les services du Grand Nancy interviennent le jour même ou le lendemain de la réception de la demande ; il peut arriver que ce délai soit plus long en raison de l'indisponibilité du demandeur, un rendez-vous étant systématiquement fixé avec ce dernier.



La qualité de l'eau

Contrôle réglementaire et autocontrôle

Le contrôle réglementaire de la qualité des eaux est assuré par l'Agence Régionale de Santé de Lorraine (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année.

Parallèlement, le Grand Nancy assure également un contrôle très régulier de la qualité des eaux, dit autocontrôle.

Les prélèvements

1 633 prélèvements ont été réalisés durant l'année 2021, donnant lieu à plus de 63 000 paramètres analysés tant dans le cadre du contrôle réglementaire que l'autocontrôle.

Le nombre de paramètres analysés est en augmentation en 2021 du fait de l'évolution de la liste des pesticides et métabolites de pesticides qui sont recherchés dans la ressource en eau (eau brute superficielle – Moselle).

Prélèvements sur la ressource en eau

- ▶ Prise d'eau de la Moselle : 77 prélèvements, dont 22 réglementaires,
- ▶ Eau brute de la réserve : 85 prélèvements, dont 2 réglementaires,
- ▶ Future prise d'eau de la Meurthe : 5 prélèvements.

Prélèvements en sortie de la station de traitement d'eau potable

- ▶ À la sortie de l'usine Edouard Imbeaux, avant mise en distribution (sortie du réservoir Richard Pouille) : 83 prélèvements dont 75 prélèvements réglementaires.

Prélèvements sur le réseau de distribution (prélèvements au robinet des usagers)

- ▶ 696 prélèvements réglementaires (342 obligatoires et 354 volontaires)

- ▶ 838 prélèvements d'autocontrôle, dont :
 - 390 effectués par le laboratoire agréé Eurofins IPL Est (prélèvements pour la surveillance de l'eau vendues aux communes extérieures au Grand Nancy, prélèvements lors de la mise en service de conduites neuves...)
 - 448 effectués par les agents du Grand Nancy dont 162 prélèvements pour le renforcement du suivi de la qualité de l'eau pendant la période estivale, 69 prélèvements réalisés après le nettoyage des réservoirs de stockage de l'eau potable, 79 prélèvements lors de la réouverture des branchements d'eau fermés depuis plus de 3 jours et 138 prélèvements pour toutes autres demandes en lien avec la qualité de l'eau distribuée.

Les résultats des contrôles

La qualité de l'eau distribuée est appréciée à partir du pourcentage d'analyses non conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées sur une période donnée. Elle est évaluée d'une part pour les **paramètres microbiologiques** et d'autre part pour les **paramètres physicochimiques**.

Paramètres microbiologiques

La conformité bactériologique est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

Ces germes dits "témoins de contamination fécale" sont faciles à mettre en évidence et leur présence révèle un risque d'apparition de troubles gastro-intestinaux.

Tout comme en 2020, dans le cadre du contrôle réglementaire, il n'a pas été observé d'analyse non conforme aux limites de qualité sur le territoire du Grand Nancy en 2021 pour les paramètres microbiologiques.

Le taux de conformité des analyses du contrôle réglementaire est maintenu à 100 % en sortie de l'usine de production et sur le réseau de distribution.

Les analyses d'autocontrôle viennent confirmer la très bonne maîtrise des paramètres biologiques.

Paramètres physicochimiques

Résultats du contrôle sanitaire réglementaire – Sortie de l'usine de production

Paramètres	Unité	Moyenne annuelle	Nombre de prélèvements	Limite de qualité	Référence de qualité
pH	-	8,1	72	-	6,5 – 9
Turbidité	NFU	0,2	72	1	
Conductivité	µS/cm	355	72	-	200 – 1 100
Dureté	degré français	13,3	72	-	-
Nitrates	mg/l NO3	4,9	72	50	-
Fluorures	µg/L	0,06	12	1,50	-
Pesticides (atrazine, simazine et autres)	µg/L	0,00	12	0,10 (sur chaque molécule)	-
Équilibre calco-carbonique	-	2,7	13		à l'équilibre
Trihalométhanes (somme 4)	µg/L	22,20	12	100	

Résultats du contrôle sanitaire réglementaire – Réseau de distribution

Paramètres	Unité	Moyenne annuelle	Nombre de prélèvements	Limite de qualité	Référence de qualité
pH	-	7,96	696	-	6,5 – 9
Turbidité	NFU	0,21	696	-	2
Conductivité	µS/cm	365	696	-	200 – 1100
Aluminium	µg/L	27	348	200	-
Trihalométhanes (somme 4)	µg/L	45,6	8	100	-



Pour l'année 2021, dans le cadre du contrôle réglementaire, **le taux de conformité des prélèvements aux limites de qualité pour les paramètres physico-chimiques est de 100% en sortie de l'usine de production et sur le réseau de distribution.**

Les analyses d'autocontrôle viennent confirmer la très bonne maîtrise des paramètres physico-chimiques.

Tout comme en 2020, un suivi renforcé du paramètre trihalométhanes a été mené sur le réseau de distribution de juin à septembre 2021 avec 162 prélèvements d'autocontrôle. L'optimisation du temps de séjour dans les réservoirs d'eau potable pendant la période estivale ainsi que l'ajustement du taux de chlore ont été poursuivis. Aucune non-conformité n'a été constatée.

Le **rapport de l'ARS**, qui établit la synthèse du contrôle réglementaire, est annexé au présent rapport.

Il indique en conclusion :

- ▶ pour la microbiologie, l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité,
- ▶ pour la chimie, l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

Définition des paramètres de suivi qualité

pH : mesure l'acidité ou la basicité d'une eau. Une eau est dite neutre à pH 7. Des eaux ayant des pH inférieurs à 7 sont dites acides et des pH supérieurs à 7 sont dites basiques.

Turbidité : La turbidité de l'eau caractérise la transparence de l'eau. Elle est la mesure de la présence dans l'eau de particules en suspension (minérales, organiques...). Cette unité de mesure est exprimée en NFU (unité néphélogométrique). La référence de qualité est fixée 2 NFU sur le réseau de distribution.

Conductivité : reflète la concentration d'ensemble des minéraux dissous. La minéralisation de l'eau peut entraîner selon les cas un goût salé (variable selon la nature des sels présents), une accélération de la corrosion et des dépôts dans les tuyauteries.

Dureté : ou Titre Hydrotimétrique (TH) correspond essentiellement à la présence des sels de calcium et de magnésium.

- ▶ Une eau est très douce pour : $0^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 6^{\circ}\text{F}$
- ▶ Une eau est douce pour : $6^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 15^{\circ}\text{F}$
- ▶ Une eau est moyennement dure pour : $15^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 30^{\circ}\text{F}$
- ▶ Une eau est dure pour : $\text{TH} > 30^{\circ}\text{F}$

Nitrates : peuvent provenir de rejets d'eaux usées domestiques, d'excès d'apport azotés aux cultures (y compris des déjections animales), des rejets industriels.

Du point de vue de la santé publique, il peut être admis la consommation d'une eau ayant une teneur en nitrates entre 50 et 100 mg/l, sauf pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois. Au-delà de 100 mg/l, l'eau ne doit plus être consommée

Fluorures : élément qui, à faible dose, à un effet bénéfique sur l'organisme en prévenant notamment les caries dentaires mais qui, à forte dose, à un effet néfaste sur les dents (fluorose dentaire).

Pesticides : les pesticides sont analysés régulièrement sur l'eau brute et en sortie d'usines de traitement d'eau potable. La norme de potabilité est fixée à 0,10 µg/l par substance et à 0,50 µg/l en moyenne des substances mesurées.

Equilibre calco-carbonique : les teneurs en calcium, CO₂ libre, bicarbonates et carbonates dans l'eau sont telles que la mise en contact avec du calcaire, ne modifie pas les caractéristiques de celle-ci.

THM : les Trihalométhanes (THM) sont des composés secondaires formés lors de la chloration de l'eau par combinaison du chlore avec les matières organiques naturellement présentes dans les ressources. Ils sont généralement responsables des problèmes d'odeur et de saveur.

La limite de qualité est fixée à 100 µg/l pour la somme des 4 composés principalement trouvés dans l'eau (chloroforme, dibromochlorométhane, bromoforme et bromodi chlorométhane)

Aluminium : ce paramètre est un indicateur de bon fonctionnement des installations de traitement. La limite de qualité est fixée à 200 µg/l.

Les investissements

Investissements réalisés en 2021

Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Les travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable ont porté en 2021 sur 3 568 m de canalisations, ce qui représente 0,37 % du linéaire total. Ceci constitue une légère baisse par rapport à 2020 où la valeur était de 0,42% en linéaire. Ceci s'explique par la préparation de l'opération stratégique de renouvellement des refoulements vers le réservoir de Bellevue dont les travaux débiteront en 2022.

Détail des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable par commune en 2021

Commune	Rue	DN	Longueur (M)	Montant (€ HT)	Report de prises	Branchements renouvelés
Art-sur-Meurthe	Avenue Sainte-Marguerite	100	210	121 159	3	7
Essey-lès-Nancy	Blanches Vignes	60	50	40 147	5	1
Jarville-la-Malgrange	Chemin Geller	100	39	39 145		1
Laxou	Rue du Plateau	150	68	32 677	4	0
Malzéville	Devoisement Refoulement Goulot	300	307	116 880	0	0
	Avenue Saint-Michel	100	108	92 181	2	5
		150	58		-	-
	Allée des Bergeronnettes	150	78		-	4
	Allée des Cigognes	100	61	36 985	0	0
Rue De La Paix	100		48 197	4	4	
Nancy	Rue Charles Dusaulx	150	192	189 897	30	1
	Allee De La Garenne	100	286	161 473	11	2
	Rue Du Grand Rabbin Haguenauer	200	165	222 811	10	0
	Voirie Nouvelle Npru rue Pinchard	200 100	215 42	83 393	0	0
	Impasse Saint-Vincent de Paul	150	100	54 222	2	1
	Place Stanislas / P. Fourier	150	60	30 000	0	1
	Rue Boulay de la Meurthe	100	47	24 014	2	1
Tomblaine	Rue Brossolette	150	75	76 146	2	8
Vandœuvre-lès-Nancy	Avenue du General Leclerc (École De Géologie)	100	3	52 836	0	2
		125	5			
		150	109			
	Rue d'Alsace	100	85	70 019	4	0
	Rue du 8 ^e Ra	200	340	126 000	7	0
		100	24	163 922	0	1
		125	40			
		150	87			
Impasse Des Vosges	60	73	59 613	4	0	
	80	33				
Villers-lès-Nancy	Rue du Haut de la Taye	100	29	110 344	7	0
		125	113			
		150	19			
	Boulevard Lyautey	100	52	20 307	0	0
	Allée du Rond Pre	100	216	109 404	20	0
	Rue Reherrey	100	57	44 322 €	11	1
Total			3 568	2 126 094	128	40

Le renouvellement de compteurs

Le remplacement des compteurs s'intègre dans le projet en cours de mise en place du radiorelevé qui se poursuivra jusqu'en 2024. Le coût global est estimé à 11 M€. Les dépenses s'élèvent en 2021 à : 1,44 M€.

Les travaux sur l'usine Edouard Imbeaux

Les investissements réguliers permettent de maintenir le niveau de performance de l'usine de traitement Edouard Imbeaux et d'apporter des améliorations. Les dépenses s'établissent à 0,59 M€ pour 2021 (dont 0,34 M€ dans le cadre du contrat d'exploitation).

La création d'une prise d'eau dans la rivière Meurthe

Les études pré-opérationnelles (topographie, géotechnique, dossiers réglementaires) sont en cours d'élaboration depuis 2018. La crise sanitaire a retardé l'avancement de ces études en 2020 et 2021. De plus, celles-ci ont nécessité des investigations complémentaires (espèces protégées et autres enjeux environnementaux) faisant suite aux diagnostics initiaux. Le dépôt des dossiers d'autorisation est prévu en mai 2022. Compte tenu du délai d'instruction d'environ un an, la réalisation pourra donc démarrer au 3^e trimestre 2023. Le coût global du projet est estimé à 34 M€. Les dépenses réalisées s'élèvent en 2021 à 0,16 M€.

La réhabilitation du barrage et de la microcentrale de Méréville

Le barrage de Méréville sur la Moselle est un ouvrage clé pour le maintien du plan d'eau en amont de celui-ci à un niveau optimal et ainsi garantir le prélèvement d'eau brute à destination de l'usine de traitement de Vandœuvre. Un programme de travaux de rénovation du barrage a été défini et estimé à 4 M€ HT. Un maître d'œuvre spécialisé a été retenu en 2021. Il est chargé d'établir et suivre les dossiers réglementaires, d'élaborer le programme de travaux et les dossiers de consultation des entreprises. Les dépenses s'établissent en 2021 à 0,11 M€.

Les travaux d'amélioration du réservoir Saint-Charles

La mise en service du réservoir de tête Richard Pouille (30 000 m³) a permis d'engager les travaux sur le réservoir Saint Charles qui consistent à modifier son alimentation et à moderniser ses équipements devenus vétustes (budget de 1,2 M€). Le démarrage des travaux est intervenu en 2021 pour une durée prévisionnelle de 12 mois. Les dépenses s'établissent en 2021 à 0,35 M€.

Autres investissements

Les autres investissements ont notamment concerné :

- ▶ le regroupement des activités de la Gestion Technique Centralisée sur un seul site grâce à la rénovation de bâtiments administratifs (0,81 M€),
- ▶ les achats de matériels d'exploitation, véhicules, matériels et licences informatiques (0,78 M€),
- ▶ la réalisation de branchements pour les constructions nouvelles (0,50 M€),
- ▶ la rénovation des installations électriques de la station de pompage Boudonville (0,36 M€),
- ▶ l'achèvement des travaux d'automatisation des installations du réservoir Richard Pouille (0,23M€).



Planification et projets

Le Grand Nancy a élaboré en 2009 son schéma directeur d'alimentation en eau potable. Il s'agit d'une programmation pluriannuelle de travaux fixant des priorités d'interventions. L'objectif est de garantir à la population une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante tant pour ses besoins actuels que ses besoins futurs. Les opérations de travaux sont hiérarchisées en fonction de différents critères techniques et financiers et sont réalisés dans le cadre de la programmation budgétaire.

Le renouvellement de réseaux structurants : refoulement de Bellevue

Le secteur de Bellevue est l'un des quatre principaux secteurs de distribution de la Métropole et représente environ un quart des besoins dont des sites stratégiques comme le CHU. Ce secteur s'articule autour du réservoir de Bellevue alimenté par deux canalisations de refoulement dont le renouvellement se justifie par différents arguments (matériau pour l'un, localisation en partie en domaine privé). Cette opération s'inscrit dans le plan de relance gouvernemental et le CTEC contractualisé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Les marchés de travaux sont attribués et la réalisation interviendra à partir de mai 2022 pour une durée de 18 mois.



Démolition et reconstruction du réservoir de Beauregard à Nancy

Le réservoir, construit en 1905, est vieillissant et les accès entre les différents compartiments et chambres de vannes doivent être améliorés pour faciliter les interventions des équipes chargées des opérations de maintenance. L'objectif est de reconstruire, après démolition préalable, le réservoir de Beauregard et ses ouvrages annexes.

Les études sont en cours et ont conduit à envisager une refonte plus globale de l'alimentation du secteur par rapport ce qui était envisagé initialement. Ce travail a notamment porté sur l'optimisation du volume et sur l'intégration d'une station de pompage pouvant secourir à 100 % le secteur du Haut du Lièvre actuellement alimenté seulement par la station de Boudonville. Le démarrage des premiers travaux est envisagé au printemps 2023 pour une durée de 2 ans

Réhabilitation du réservoir CHU

Suite à une mission de diagnostic de la totalité du parc de réservoirs, il est apparu que le réservoir CHU cuves 1 et 2 présente des désordres significatifs. Un maître d'œuvre spécialisé a donc été retenu en 2021 afin d'élaborer le programme de travaux et les dossiers de consultation des entreprises. Il est prévu de commencer les travaux de réhabilitation fin 2022.

A photograph of a wastewater treatment plant. In the foreground, a curved concrete weir structure is visible, with water flowing over it. The water is dark and turbulent. In the background, there are large circular tanks, some with yellow railings, and a building. The sky is overcast. A semi-transparent teal box is overlaid on the left side of the image, containing white text.

LE SERVICE
PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

Les clients

Une très large majorité des abonnés au service public de l'eau potable est également bénéficiaire du service public d'assainissement collectif : 62 107 clients (contre 61 589 en 2020) pour 62 709 abonnés à l'eau.

Les branchements

Généralités

Un réseau unitaire est un système de collecte où les eaux usées et les eaux pluviales transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.

Un réseau séparatif est un système de collecte composé de deux réseaux permettant de collecter séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques et industrielles.

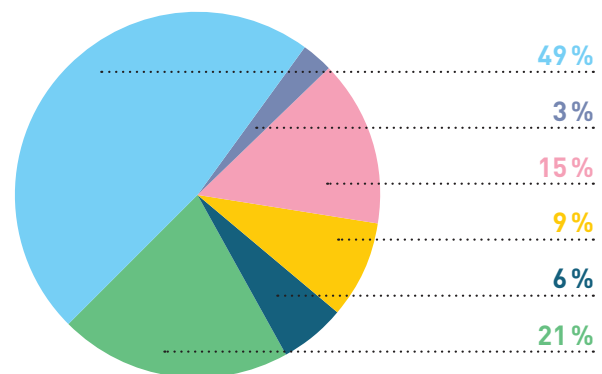
Les clients du service d'assainissement collectif sont raccordés sur un réseau unitaire ou séparatif suivant la nature des réseaux disponibles au point de branchement.

En 2021, 210 branchements d'assainissement ont été créés sur le territoire métropolitain. Ils permettent de collecter les eaux usées des constructions neuves conformément au règlement de service, mais également les eaux pluviales quand la gestion à la parcelle de ces dernières n'est pas réalisable.

Parmi ces nouveaux branchements :

- ▶ 109 ont été créés dans le cadre d'opérations d'aménagement et ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le Grand Nancy avant leur mise en service ;
- ▶ 101 branchements ont été réalisés par les services du Grand Nancy via un marché de travaux pour un montant de 360 939 € HT.

Répartition des mises en service des branchements d'assainissement



- Séparatifs réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement et contrôlés par le Grand Nancy
- EU + EP dans unitaire mis en service dans le cadre d'opérations d'aménagement et contrôlés par le Grand Nancy
- Séparatifs créés par le Grand Nancy
- EU créés par le Grand Nancy
- EP créés par le Grand Nancy
- Raccordements créés par le Grand Nancy EU + EP raccordés dans réseau unitaire

Nature des raccordements d'assainissement mis en service

Type de branchements mis en service	Raccordements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement et contrôlés par le Grand Nancy		Branchements réalisés par le Grand Nancy				Total
	Séparatifs (EU + EP)	EU + EP raccordés sur réseau unitaire	Séparatifs (EU + EP)	EU	EP	EU + EP raccordés sur réseau unitaire	
Nombre	103	6	31	19	6	45	210

Répartition des branchements d'assainissement mis en service par communes

Communes	Assainissement	
	Nombre de branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagements et contrôlés par le Grand Nancy	Nombre de branchements réalisés par le Grand Nancy
Art-sur-Meurthe	-	1
Dommartemont	-	1
Essey-lès-Nancy	-	1
Fléville-devant-Nancy	-	3
Heillecourt	-	1
Houdemont	1	-
Jarville-la-Malgrange	1	2
Laneuveville-devant-Nancy	1	2
Laxou	11	5
Ludres	-	2
Malzéville	6	13
Maxéville	-	4
Nancy	3	32
Pulnoy	-	1
Saint-Max	-	3
Saulxures-lès-Nancy	35	4
Seichamps	2	3
Tomblaine	47	12
Vandœuvre-lès-Nancy	2	9
Villers-lès-Nancy	-	2
TOTAL	109	101
	210	

Conformité des raccordements et responsabilité des usagers

L'article 4 du règlement d'assainissement de la Métropole du Grand Nancy, précise que les eaux usées et les eaux pluviales des propriétés doivent être collectées séparément sur le domaine privé quelle que soit la nature du réseau desservant la parcelle.

Après enquête, des mises en conformité des réseaux privés sont demandées aux particuliers et/ou industriels afin de remédier aux nuisances environnementales (eaux usées déversées directement dans le milieu naturel ou eaux pluviales engorgeant les réseaux d'assainissement des eaux usées).

Conformément au code de la Santé Publique, le contrôle de bon raccordement des branchements neufs d'assainissement permet au Grand Nancy de s'assurer que tous les points de rejets des eaux usées des habitations nouvellement construites rejoignent bien le réseau d'eaux usées collectif.

Autorisations de déversement

En application de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique, le Grand Nancy donne son autorisation pour tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte. L'arrêté d'autorisation de déversement fixe notamment sa durée, les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées pour être déversées et les conditions de surveillance du déversement.

- ▶ 1 200 émetteurs potentiels de polluants ont été identifiés sur le territoire de la Métropole.
- ▶ 89 arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte ont été signés.
- ▶ 67 conventions spéciales de déversement concernant des eaux usées non domestiques (industriels) seront progressivement transformées en arrêtés d'autorisation de déversement.
- ▶ 31 conventions spéciales de déversement concernant des eaux usées assimilés domestiques (métiers de bouche) sont en cours de validité.

En 2021, 26 nouveaux arrêtés d'autorisation de déversement ont été établis après instruction de 47 dossiers.

Le réseau de collecte

Description générale

Le réseau d'assainissement est constitué de 1 416 km de collecteurs de diamètre de 200 à 2 500 mm, dont environ 41 % de type unitaire.

Il comprend également :

- ▶ 97 ouvrages de rétention dont 25 bassins enterrés,
- ▶ 35 000 regards,
- ▶ 22 000 bouches avaloirs,
- ▶ 43 stations de refoulement ou postes de relevage,
- ▶ 262 déversoirs d'orage, dont 54 sont instrumentés dans le cadre de l'autosurveillance,

Lineaire de conduites par communes et par types de réseau au 31 decembre 2021

Communes	Eaux pluviales (km)+ecp	Eaux usées (km)	Unitaire (km)	Total (km) 2020
Art-sur-Meurthe	9,08	14,05	0,95	24,08
Domartemont	0,57	0,65	5,97	7,19
Essey-lès-Nancy	29,13	16,35	24,25	69,74
Fléville-devant-Nancy	21,99	24,98	2,08	49,05
Heillecourt	38,32	33,34	7,93	79,59
Houdemont	16,68	11,43	7,63	35,74
Jarville-la-Malgrange	8,22	7,43	24,86	40,51
Laneuveville-devant-Nancy	23,79	24,70	26,26	74,75
Laxou	19,25	10,74	31,06	61,05
Ludres	33,38	31,91	25,20	90,48
Malzéville	13,16	7,04	26,03	46,24
Maxéville	21,21	16,92	21,01	59,14
Nancy	37,02	15,75	200,26	253,03
Pulnoy	24,58	20,36	4,96	49,89
Saint-Max	7,84	6,18	22,84	36,86
Saulxures-lès-Nancy	28,61	24,38	2,91	55,91
Seichamps	27,46	26,08	3,28	56,82
Tomblaine	32,10	24,70	18,77	75,57
Vandœuvre-lès-Nancy	40,50	26,57	82,78	149,85
Villers-lès-Nancy	39,35	23,94	37,68	100,97
TOTAL (km)	472,25	367,51	576,70	1416,46

Le linéaire est stable par rapport à 2020 (+0,4%).

Exploitation et maintenance du réseau de collecte

La gestion du réseau de collecte est assurée en régie. L'objectif est d'assurer dans des conditions satisfaisantes, l'évacuation des eaux usées et pluviales et de limiter les rejets directs d'eaux polluées dans le milieu naturel.

Les missions principales sont les suivantes :

- ▶ entretien de 200 km de réseaux considérés comme visitables par le service et des bassins de rétention enterrés par des égoutiers de fond,



- ▶ gestion de l'ensemble des collecteurs non visitables (environ 1 377 km) et des bouches avaloirs par les équipes d'hydrocurage,
- ▶ gestion des installations de pompage, des déversoirs d'orage et de régulation des bassins d'orage,
- ▶ inspections vidéo des collecteurs non visitables,
- ▶ surveillance et télégestion à distance des installations des stations de relevage d'assainissement, des bassins de rétention et des déversoirs d'orage entrant dans le cadre de l'autosurveillance du système d'assainissement 24h sur 24h, 365 jours par an,
- ▶ astreintes de nuit et de week-end assurées par une équipe de 17 personnes (eau potable et assainissement).

Nota : Le règlement d'assainissement de la Métropole du Grand Nancy met à la charge de l'utilisateur l'entretien de son branchement d'assainissement. Le règlement définit ce terme et précise que le branchement comprend le regard de branchement (ou siphon de façade car la plupart des ouvrages sont siphonnés) et la canalisation qui va du regard au collecteur principal. Les propriétaires se chargent donc de diligenter l'intervention d'un prestataire agréé pour réaliser cet entretien.

En 2021, il a été procédé :

- ▶ au curage d'environ 87 km de réseau et au nettoyage de 13 000 bouches avaloirs, pour 1 598 tonnes de sables évacuées,
- ▶ au nettoyage manuel de plus de 3 km de grilles transversales,
- ▶ au traitement de 1 510 sollicitations qui ont débouché sur 467 enquêtes chez des particuliers ou sur le réseau assainissement,
- ▶ à 589 interventions de maçonnerie sur les tampons et les grilles avaloirs,
- ▶ au nettoyage de 14 bassins de rétention enterrés,
- ▶ au nettoyage des stations de pompage avec descente en ouvrage (18 interventions),
- ▶ à la réalisation de 70 enquêtes dans les ouvrages visitables,
- ▶ à la visite préalable à des travaux de 1 738 mètres linéaires de réseaux. Ce chiffre est réduit par rapport aux années précédentes car les enjeux en matière de connaissance patrimoniale ont amené à orienter les moyens vers l'accompagnement d'un prestataire chargé de levés géomètre (30 interventions),
- ▶ à l'inspection télévisée d'environ 21 km de collecteurs non visitables et 274 branchements particuliers pour un linéaire cumulé de 1 317 m,
- ▶ à 1 788 interventions de maintenance curative et préventive sur les 1 972 équipements hydrauliques, électromécaniques, automatismes et bâtiments nécessaires au fonctionnement des bassins de rétention, déversoirs d'orage et postes de relevage,
- ▶ au retrait de 97 tonnes des refus de dégrillage des postes de refoulement. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2020 (+ 6 %),
- ▶ à 504 interventions sur les capteurs installés sur le réseau d'assainissement.

Les chiffres ci-dessus sont globalement comparables à ceux de 2020.



L'épuration

Description générale

La station d'épuration de Maxéville, mise en service en 1971, a une capacité de 500 000 équivalents-habitants (400 000 pour la filière urbaine et 100 000 pour la filière industrielle).



Elle traite les eaux usées des 20 communes de la Métropole ainsi que celles de Brasserie de Champigneulle et des communes de Champigneulle, Frouard et Pompey (Communauté de Communes du Bassin de Pompey).

30 114 781 m³ ont été traités en 2021 (soit en moyenne 82 506 m³ par jour) dont 624 780 m³ en provenance de Brasserie de Champigneulle et 1 060 783 m³ en provenance des trois communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

À leur arrivée, les eaux usées sont relevées par des vis sans fin (vis d'Archimède) et débarrassées de leurs gros déchets, sables et graisses, puis des matières en suspension dans des décanteurs lamellaires. Ensuite, la pollution dissoute est éliminée par des bactéries qui se développent dans de vastes bassins anaérobies équipés de cellules aérées. Ces bactéries forment des boues qui se déposent dans des clarificateurs et sont ainsi séparées de l'eau. Cette eau épurée subit une déphosphatation physico-chimique et peut être rejetée à la rivière (Meurthe), sans danger pour l'environnement.



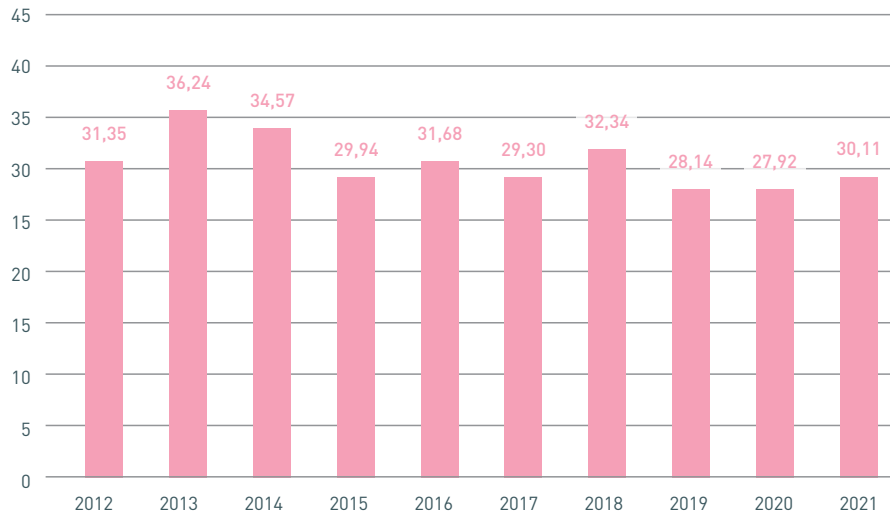
Cette station est exploitée dans le cadre d'un marché public global de performance qui a été confié à la société SOVEM (société dédiée à l'exploitation de la station d'épuration du Grand Nancy, filiale de VEOLIA EAU) pour une période d'une durée totale de 6 ans qui s'achèvera le 30 juin 2025.

Volumes et charges épurées, performances d'épuration

Évolution des volumes annuels épurés à la STEP

Volume d'eau traité (en m ³)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Industriel	762 756	953 176	1 049 664	926 611	948 013	953 702	968 474	600 354	578 464	624 780
Urbain	30 591 986	35 288 502	33 516 072	29 010 209	30 736 181	28 344 014	31 369 440	27 543 023	27 339 534	29 490 001
Total	31 354 742	36 241 678	34 565 736	29 936 820	31 684 194	29 287 716	32 337 914	28 143 377	27 917 980	30 114 781
Évolution	7,4 %	15,6 %	-4,6 %	-13,4 %	5,8 %	-7,5 %	10,4 %	-13 %	-0,8 %	7,9 %

Évolution des volumes annuels d'eau épurés (Mm³)

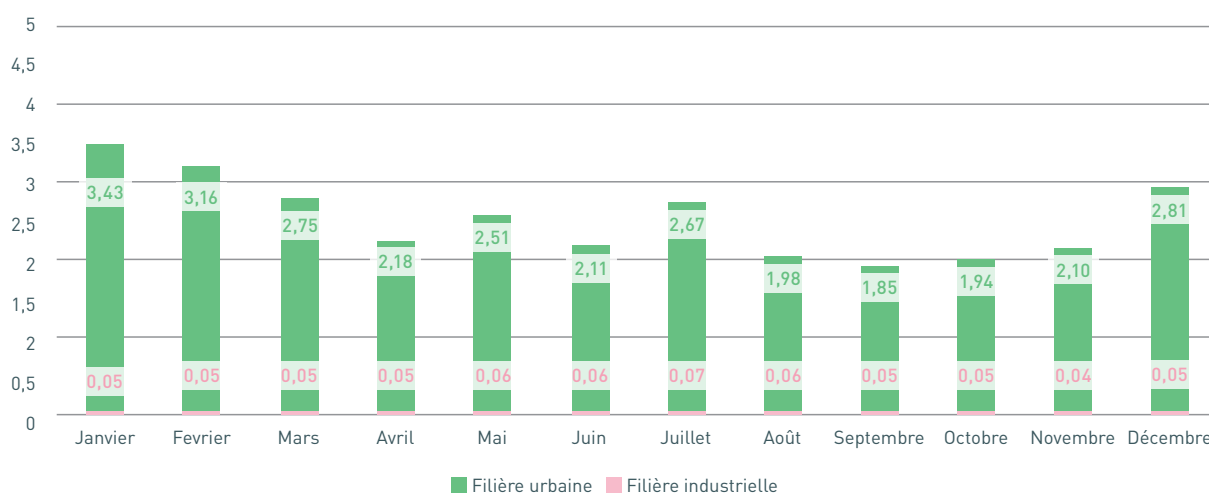


Le volume annuel épuré sur la station augmente de 7,9 % par rapport à celui de l'année 2020. Cette augmentation du volume annuel épuré sur la station s'explique par une pluviométrie plus importante que celle de l'année 2020 (+15%), conjuguée à une rehausse de la crête des principaux déversoirs d'orage de la Métropole et une augmentation notable (+32%) du volume des effluents issus des trois communes de Champigneulle, Frouard et Pompey de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (C.C.B.P.), suite aux travaux réalisés en 2019 et 2020 sur le collecteur intercommunal, ainsi qu'à une augmentation (+8,0%) du volume des effluents industriels en provenance de Brasserie de Champigneulle.

Volumes mensuels épurés

Mois	2020 (en m ³)			2021 (en m ³)			Évolution 2020 2021
	Urbain	Industriel (Brasserie de Champigneulle)	Total	Urbain	Industriel (Brasserie de Champigneulle)	Total	
Janvier	2 398 803	39 657	2 438 460	3 426 659	49 099	3 475 758	42,54%
Février	3 673 969	60 073	3 734 042	3 155 979	48 083	3 204 062	-14,19%
Mars	3 436 511	47 453	3 483 964	2 748 803	50 908	2 799 711	-19,64%
Avril	1 889 837	42 752	1 932 589	2 182 262	52 163	2 234 425	15,62%
Mai	2 047 003	53 732	2 100 735	2 508 841	59 763	2 568 604	22,27%
Juin	1 886 531	62 203	1 948 734	2 110 765	55 447	2 166 212	11,16%
Juillet	1 495 968	50 848	1 546 816	2 670 928	65 704	2 736 632	76,92%
Août	1 599 148	43 826	1 642 974	1 984 563	55 385	2 039 948	24,16%
Septembre	1 812 989	45 005	1 857 994	1 851 115	53 846	1 904 961	2,53%
Octobre	2 421 317	43 765	2 465 082	1 937 941	49 205	1 987 146	-19,39%
Novembre	1 840 619	44 818	1 885 437	2 102 983	36 582	2 139 564	13,48%
Décembre	2 836 839	44 314	2 881 153	2 809 162	48 595	2 857 757	-0,81%
TOTAL	27 339 534	578 446	27 917 980	29 490 001	624 780	30 114 781	7,87%

Répartition des volumes mensuels épurés par filières (Mm³)



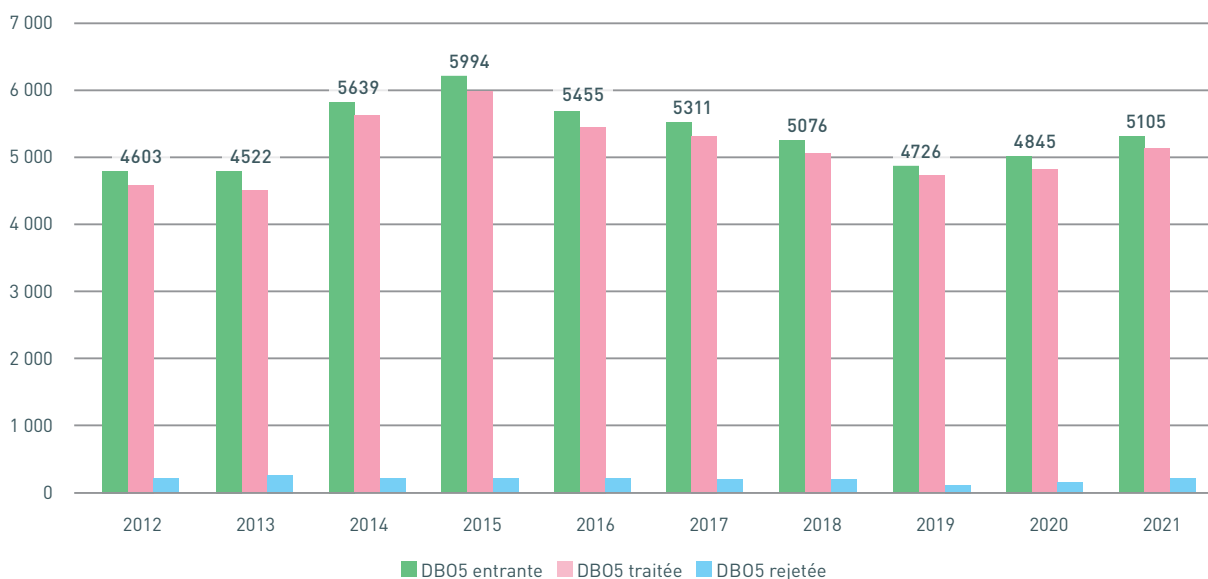
La pollution des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration, est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

- ▶ les matières en suspension (MES) représentant la part non soluble et directement décantable,
- ▶ la DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours) représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent dégrader les matières en solution,
- ▶ la DCO (Demande Chimique en Oxygène) représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour dégrader les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables,
- ▶ l'azote global ou total (NGL) représente toutes les formes de l'azote contenues dans les eaux usées (azote organique, NH₄⁺, NO₂⁻ et NO₃⁻),
- ▶ le phosphore total (Pt) représente les composés contenant du phosphore (matières organiques, polyphosphates...).

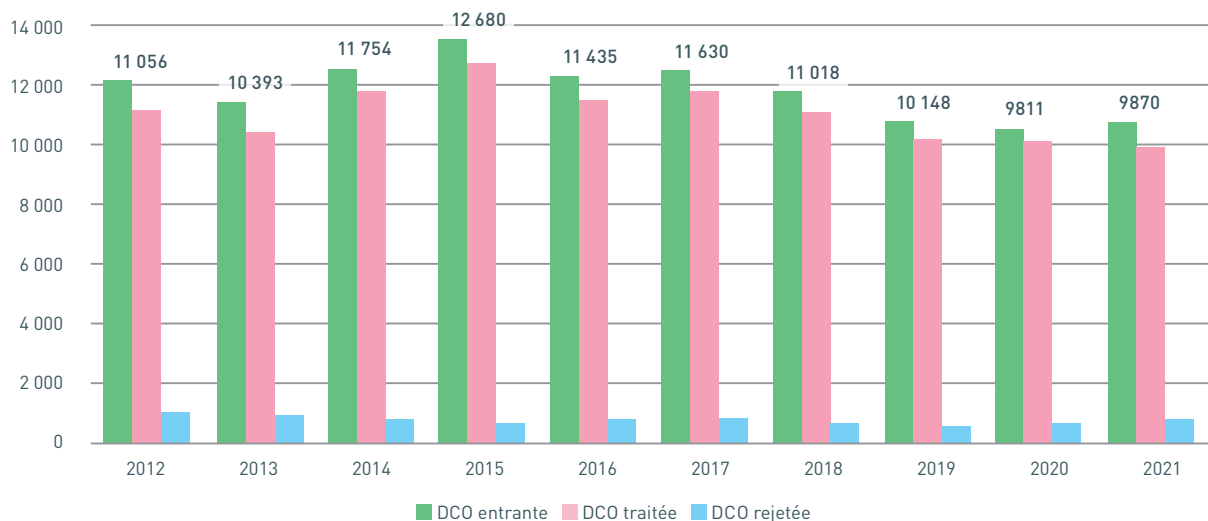
Évolution des quantités annuelles de pollution traitées

Tonnes entrantes/an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DCO (tonnes)	12 042	11 368	12 505	13 411	12 184	12 463	11 724	10 721	10 432	10 658
DBO5 (tonnes)	4 803	4 768	5 839	6 204	5 661	5 505	5 252	4 874	5 008	5 329
Tonnes traitées/an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DCO (tonnes)	11 056	10 393	11 754	12 680	11 435	11 630	11 018	110 148	9 811	9 870
DBO5 (tonnes)	4 603	4 522	5 639	5 994	5 455	5 311	5 076	4 726	4 845	5 105
Tonnes rejetées/an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DCO (tonnes)	986	975	751	731	749	833	706	573	621	788
DBO5 (tonnes)	200	246	200	210	206	194	176	148	163	224

Évolution des quantités annuelles de DBO5 (tonnes/an)



Évolution des quantités annuelles de DCO (tonnes/an)



Les charges reçues en entrée de station augmentent sur tous les paramètres par rapport à celles reçues au cours de l'année 2020 (+2,2 % pour le paramètre DCO et +6,4% pour le paramètre DBO5). Ceci s'explique par l'augmentation des volumes reçus en 2021 en entrée de station d'épuration. Les charges traitées par la station d'épuration suivent la même tendance (+0,6% pour le paramètre DCO et +5,4% pour le paramètre DBO5) ce qui témoigne du maintien d'un fonctionnement performant des installations.

Les prescriptions applicables aux rejets de la station d'épuration sont fixées par l'arrêté préfectoral du 19 août 1999 et l'arrêté modificatif du 10 septembre 2007. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Prescriptions de l'arrêté préfectoral sur les rejets de la STEP

Conditions	MES	DB0 ₅	DCO	Pt	NGL
Tps sec Q < 88 000 m³/j	25 mg/l et 90%	25 mg/l et 90%	90 mg/l et 75%	1 mg/l et 80%	Concentration maximale journalière : 20mg/l 10mg ou 70% en moyenne mensuelle d'avril à octobre 10mg/l ou 70% en moyenne annuelle
Tps pluie Q > 88 000 m³/j	25 mg/l ou 90%	25 mg/l ou 90%	90 mg/l ou 75%	1 mg/l ou 80%	

Évolution des rendements annuels d'épuration

Rendements	Unités	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MES		94	91,2	93,6	94,7	94,0	94,1	94,4	95,5	94,7	93,3
DB0 ₅		96	94,9	96,6	96,6	96,4	96,5	96,6	97,0	96,7	95,8
DCO	%	92	91,4	94,0	94,6	93,9	93,3	94,0	94,7	94,0	92,6
Pt		85	82,0	85,0	87,6	85,0	85,7	84,0	87,4	85,2	86,3
NGL		78	76,4	79,1	80,7	79,2	79,4	79,1	79,7	79,7	73,0

Les rendements épuratoires de l'année 2021 sont conformes, sur l'ensemble des paramètres, à l'arrêté d'autorisation de rejet de la station. Ces rendements sont globalement proches de ceux de l'année précédente, hormis sur les paramètres azotés en raison de difficultés saisonnières de nitrification rencontrées de mars à mai sur le biolift. Ils confirment l'excellent niveau de performance de la station.

Gestion des boues

10 107 tonnes de boues biologiques déshydratées à une siccité moyenne de 24,3 % (soit 2 456 tonnes de matières sèches) ont été évacuées en 2021.

2 039 tonnes de boues biologiques séchées à une siccité moyenne de 88,3 % (soit 1 800 tonnes de matières sèches) s'ajoutent en 2021 à cette production de boues déshydratées.

2 567 tonnes de boues issues de la déphosphatation à une siccité moyenne de 18,0 % (soit 462 tonnes de matières sèches) ont par ailleurs été produites et évacuées de la station d'épuration en 2021.

Soit une quantité totale de boues produites de 4 718 TMS en 2021. La production de boues augmente de 13,7 % par rapport à celle de l'année 2020 du fait de l'augmentation des charges retenues par le traitement, d'un destockage de boues qui avaient été accumulées dans les bassins lors du by-pass de l'étage industriel pendant un mois fin 2020, ainsi que d'une proportion moins importante de boues biologiques envoyées en digestion (51% de boues biologiques digérées en 2021 contre 54% en 2020).

Les modalités de gestion des boues ont été adaptées tout au long de l'année 2021 pour respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 30 avril 2020 relatif à la période covid-19. Ainsi, les boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période covid-19 (dont le début a été fixé au 15 mars 2020 pour le département de Meurthe-et-Moselle) ont été hygiénisées avant épandage.

Les boues biologiques séchées sont hygiénisées eu égard à la température atteinte proche de 100°C lors du séchage thermique. En complément, cette opération a simplement fait l'objet d'un enregistrement des températures et la fréquence des analyses microbiologiques des boues séchées a été doublée pour démontrer l'hygiénisation.

La valorisation des boues séchées de l'année 2021 a été réalisée sur le plan d'épandage, conformément au programme prévisionnel de la campagne d'épandage 2021 qui a fait l'objet d'une validation de la Police de l'Eau et de l'Organisme Indépendant du Producteur de boues.

Les boues biologiques déshydratées et les boues issues de la déphosphatation

ne sont pas hygiénisées. Depuis le 15 mars 2020, ces boues ne peuvent donc plus être épandues (pour mémoire, près de 24 % des boues biologiques déshydratées avaient été épandues en 2019, avant la période covid-19). En 2021, elles ont été dirigées en totalité vers les filières de compostage. Les gestionnaires des trois plates-formes de compostage sur lesquelles s'appuie l'exploitant de la station ont respecté les critères d'hygiénisation notamment l'enregistrement du suivi des températures, de la durée du compostage, du nombre de retournements et le suivi microbiologique.

Les modalités de gestion des boues produites par la station de traitement des eaux usées du Grand Nancy mises en œuvre au cours de l'année 2021 marquée par l'épidémie de covid-19 permettent :

- ▶ d'assurer une gestion des boues du Grand Nancy pleinement conforme aux dispositions réglementaires en vigueur,
- ▶ de privilégier le recours aux filières existantes de valorisation notamment d'épandage agricole,

- ▶ de satisfaire la demande des agriculteurs du plan d'épandage, en attente des boues.

La pratique d'épandage agricole des boues du Grand Nancy a par ailleurs, comme c'est le cas chaque année, été réalisée conformément :

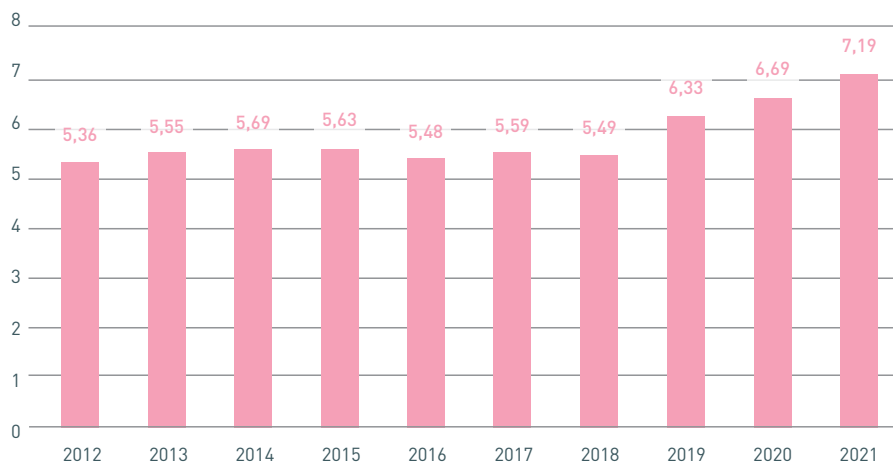
- ▶ à la législation concernant les boues de stations d'épuration urbaines (décret n°97-1133 du 8^o décembre 1997 et arrêté ministériel du 8 janvier 1998),
- ▶ et à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation pour la Meurthe-et-Moselle et la Moselle du 3 janvier 2018 encadrant les épandages de boues de la station d'épuration du Grand Nancy.

L'hygiénisation des boues et les surfaces agricoles disponibles du plan d'épandage du Grand Nancy ont permis l'épandage en 2021 de plus de 46 % des 4 718 tonnes de matières sèches produites cette année (soit +3 % par rapport à 2020).

Coûts de traitement des eaux usées

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût annuel de traitement en M€ HT	5,36	5,55	5,69	5,63	5,48	5,59	5,49	6,33	6,69	7,19
Evolution du coût annuel de traitement (hors renouvellement)	9,2%	3,5%	2,5%	-1,1%	-2,7%	2,0%	-1,8%	15,3%	5,7%	7,5%
Travaux de renouvellement annuellement exécutés en M€ HT	1,05	1,08	1,07	1,07	1,08	1,10	1,13	1,07	0,45	0,90

Évolution des coûts annuels d'épuration (M€ HT)



L'année 2021 constitue la deuxième année calendaire complète depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat d'exploitation de la station, confié à la société Sovem (SOCIÉTÉ pour la Valorisation des Effluents de la Métropole du Grand Nancy).

Les charges financières ont progressé au cours des premières années du contrat car il faut exploiter la station d'épuration pendant l'important chantier de réalisation des nouveaux ouvrages (cogénération, digesteurs, traitement du biométhane et bassins de stockage en tête de station...). Ces travaux vont permettre de digérer l'ensemble des boues biologiques et de valoriser le gisement d'énergie renouvelable par l'injection du biométhane dans le réseau de GrDF alors que, suite à la création de la voie de la Meurthe et à l'incident de 2012 sur les digesteurs, seule une part des boues était digérée et le biogaz n'était pas valorisé. Les charges d'exploitation annuelles devaient, à partir de l'année 2023, diminuer de 20 % avec la mise en service de ces équipements adaptés et grâce aux recettes générées par l'injection du biométhane dans le réseau GrDF.

Les coûts annuels de traitement observés en 2021 sont en hausse par rapport à 2020 (+ 7,5 %) principalement suite à la hausse des indices de prix et à l'augmentation des volumes (+ 7,9 %) et des charges de pollution (+ 6,4 % pour le paramètre DBO5) reçues en entrée de station d'épuration par rapport à celles de l'année 2020.

Les charges d'exploitation ont été, en revanche, peu impactées par la poursuite de la crise sanitaire en 2021 et notamment les contraintes qu'elle a provoquées en terme de valorisation des boues produites.

Maîtrise des consommations énergétiques

L'unité de cogénération, mise en service en fin d'année 2019 sur la station de Maxéville, permet de valoriser le biogaz qui est produit par le digesteur actuellement en exploitation et ainsi d'en limiter le brûlage sur la torchère du site.

Les bénéfices sont doubles, dans la mesure où cette unité de cogénération permet de :

- ▶ Produire de l'énergie thermique qui contribue au maintien en température du digesteur actuellement en exploitation ;
- ▶ Produire de l'énergie électrique qui est intégralement autoconsommée pour les besoins de la station d'épuration.

Ainsi, sur les 25,0M kWh d'énergie électrique consommées sur la station au cours de l'année 2021 :

- ▶ 23,0 M kWh sont achetés à un fournisseur d'énergie (électricité verte),
- ▶ **1,9 M kWh sont produits sur le site par l'unité de cogénération.**

La part d'énergie renouvelable produite et autoconsommée sur le site est donc de **7,7 %**.

Le fonctionnement de l'unité de cogénération tout au long de l'année 2021 permet, par ailleurs, d'assurer la conformité des conditions d'exploitation de la torchère vis à vis des prescriptions de l'arrêté préfectoral ICPE du 24 février 2021 (la durée cumulée de fonctionnement de la torchère est de 553 heures pour l'ensemble de l'année 2021, vis-à-vis d'un objectif maximum de 600 heures/an fixé depuis le 1^{er} juillet 2013).

Visites de la station d'épuration

Le Grand Nancy, en lien avec son exploitant, organise habituellement des visites de la station de traitements des eaux usées.

Ces visites ont pour objectifs :

- ▶ d'inciter un large public à réaliser des économies d'eau,
- ▶ d'informer et sensibiliser aux gestes éco-citoyens en matière d'assainissement,
- ▶ d'expliquer le fonctionnement et les performances de la station de traitement des eaux usées et de valoriser le savoir-faire mis en œuvre,
- ▶ de favoriser l'acceptation de cet outil industriel majeur et sensible qui est inséré dans le tissu urbain.

Le contexte sanitaire lié au covid-19 a conduit à interrompre les visites de la station d'épuration au cours de l'année 2021. Ces visites du site ont été remplacées par des animations sur le thème de l'eau et de l'assainissement qui ont été réalisées, au sein des établissements scolaires intéressés, par des intervenants spécialisés équipés de matériels pédagogiques adaptés, dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur. 36 animations en classe ont ainsi été réalisées au cours de l'année 2021. Les visites de la station d'épuration ont pu être de nouveau ouvertes, avec un protocole spécifique, à partir du 18 octobre 2021 et deux visites sur le site ont ainsi été réalisées en 2021.



Les investissements

Investissements réalisés en 2021

Le renouvellement des réseaux d'assainissement

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées ont concerné 4 608 m de canalisation pour un coût de 2,68 M€. Le linéaire renouvelé en 2021 représente 0,48 % du linéaire total en hausse par rapport à 2020 (0,27%). Ceci s'explique notamment par une bonne coordination avec les chantiers de voirie.

Détail des travaux réalisés sur le réseau d'eaux usées par commune en 2021

Commune	Rue	Nature de travaux	Diamètre (mm)	Matériau	Longueur (m)	Reprise de branchements	Nouveaux regards	Bouches avaloirs	Montants (€ HT)
Essey-lès-Nancy	Blanches Vignes	Renouvellement du réseau unitaire et création réseau ECP	200	PVC	60	6	0	0	34 769
			300	PVC	60				
	Rue Roger Berin	Réhabilitation collecteur unitaire	400	Béton	673	0	0	0	306 898
			500	Béton	244				
			600	Béton	170				
	Intercepteur Gremillon	Réhabilitation collecteur unitaire	200	Béton	123	0	23	0	144 173
300			Béton	96					
400			Béton	132					
600			Béton	332					
Houdemont	Rue du Poncel	Réparation collecteur	250	PVC	5	0	0	1	18 012
			300	PVC	5				
Laxou	Boulevard Foch	Réhabilitation collecteur unitaire	400	Béton	357	0	0	0	83 058
Malzéville	Avenue Saint-Michel	Renouvellement du réseau	400	PVC	16	0	0	0	14 288
			300	Béton	116	0	0	0	62 182
	Rue de la Paix	Réhabilitation collecteur unitaire	450	Béton	36	0	0	0	76 179
			500	Béton	68	0	0	0	
			300	PVC	28	0	2	0	
		Réparation du collecteur et des branchements	200	PVC	10	0	0		
Maxéville	Rue du 15 septembre 1945	renouvellement branchement	200	pvc	37,50	4	4	0	22 251
Nancy	Voirie Nouvelle NPRU Pinchard	Dévoiement des réseaux	600	Béton	100	0	0	0	137 538
			200	PVC	174	7	7	0	-
	Rue du Grand Rabbin Haguenaouer	Renouvellement du réseau	400	Béton	165	0	0	0	257 199
			300		55	10	0	0	
	Rue Charles Dusaulx	Renouvellement du réseau	400	PVC CR16	60	13	0	0	335 655
			500		47	6	0	0	
			2100 x 1400		Ouvrage Maçonné	162	3	0	0
	1100 x 600	Ouvrage Maçonné	64						
			PVC	500		3			
	Rue de la Croix d'Auyot	Réhabilitation collecteur unitaire	300	Grés	132	0	0	0	33 135
200			Béton	46	0	0	0	27 054	
300			Béton	68	0	0	0		
Tomblaine	Rue Pierre Brossolette	Renouvellement du réseau	300	PVC	55	10	0	0	110 000
Vandœuvre-lès-Nancy	Rue du 8 ^e RA	Renouvellement du réseau	400	PVC	105,70	10	0	1	163 922
			315		95,50				
			160-200		70				
	Rue Eugenie Berge	Réhabilitation collecteur unitaire	500	Béton	124	0	0	0	30 431
	Boulevard Georges Clemenceau	Réhabilitation collecteur unitaire	400	Béton	31	0	0	0	59 964
	Avenue Paul Doumer	Réhabilitation collecteur unitaire	300	Grés	205	0	0	0	50 255
		Réparation collecteur	300	PVC	12	0	0	0	13 713
32-40 rue Jean-Mermoz	Dévoiement de réseau	200	PVC	62,40	1	1	0		
impasse des Vosges	Réparation collecteur	300	PVC	21	0	0	0	15 453	
Villers-lès-Nancy	Rue John Fitzgerald Kennedy	Renouvellement du réseau	400	PVC	26	0	0	0	38 324
TOTAL					4608,10	70	37	2	2 681 920

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau pluviale ont porté sur 36 m de canalisation tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

Détail des travaux réalisés sur le réseau d'eau pluviale par commune en 2021

Commune	Rue	Nature des Travaux	Diam	Nature de la Canalisation	Long (m)	Rep	Regard Brt	B.A.	Montant
Vandœuvre-Lès-Nancy	Rue d'Aquitaine	Renouvellement du Réseau EP	250	Pvc	36,05	0	0	0	12 574 €
			800	Béton					

Par ailleurs, en 2021, des opérations ponctuelles ont permis de procéder au renouvellement de tout ou partie de 73 branchements d'eaux usées et de 51 branchements d'eaux pluviales.

Le renouvellement des installations de la station d'épuration

Les investissements réguliers permettent de maintenir le niveau de performance de la station d'épuration de Maxéville. Les dépenses s'établissent à 0,90 M€ pour 2021.

L'évolution de la STEP de Maxéville

La station d'épuration, exploitée dans le cadre d'un marché public global de performance a été confiée à la société SOVEM. Ce marché comporte un volet conception-réalisation, relatif à la refonte de la filière existante de digestion des boues et à la valorisation du biogaz de digestion par injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel.

Les travaux en question ont démarré sur le site de la station d'épuration le 3 août 2020 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2021.

Cet important chantier, d'un montant total de 13,5 M€ porte sur la réalisation et la mise en service de nouveaux ouvrages (cogénération, digesteurs, traitement du biométhane et bassins de stockage en tête de station...) qui vont permettre de digérer l'ensemble des boues biologiques produites par la station et de valoriser le gisement d'énergie renouvelable en injectant du biométhane dans le réseau GRDF. Il est actuellement prévu que l'injection du biométhane dans le réseau GrDF soit opérationnelle d'ici la fin de l'année 2022. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,85 M€ pour 2021.



Les travaux d'autosurveillance du réseau d'assainissement

Les débordements des réseaux par temps de pluie doivent être évalués, point de départ d'une démarche vertueuse, qui partant d'une bonne connaissance du comportement du système dans sa globalité, doit amener à une réduction des rejets de pollution et à l'atteinte du bon état écologique des milieux naturels à l'horizon 2027.

Si le Grand Nancy pratique l'autosurveillance sur les 11 points de rejets les plus significatifs depuis 1985, en 2021 le dispositif de mesure a été expertisé et très largement complété. Désormais 54 déversoirs d'orages vers le milieu naturel sont équipés d'instruments de mesures. Ces travaux d'équipement ont été accompagnés de modélisations hydrauliques permettant d'établir les lois de mesure des débits rejetés. Le montant investi en 2021 est de 0,42 M€.

Autres investissements

Les autres investissements ont notamment concerné :

- ▶ le regroupement des actifs GTC sur un même site (0,64 M€),
- ▶ les travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes (0,5 M€),
- ▶ les études pour la connaissance des ouvrages et la modélisation (0,49 M€),
- ▶ les achats de matériels d'exploitation, véhicules, matériels et licences informatiques (0,35 M€).

Planification et projets

Élaboration d'un nouveau schéma directeur d'assainissement

Après différentes études de base conduites dans chaque service (quantification des flux d'azote dans la Meurthe, amélioration de l'autosurveillance, etc), la direction s'est dotée d'une mission interservices pour la conformité du système d'assainissement dite « CoSyA ». Cette structure associe les chargés de mission de chaque service sous le pilotage du responsable du bureau d'études pour développer l'action transversale dans l'optique d'élaborer un schéma directeur.

Cette organisation a d'ores et déjà produit des résultats et données préliminaires en cours de synthèse dans le modèle de simulation numérique des réseaux. Il s'agit en particulier de la connaissance fine des ouvrages par des relevés détaillés, un réseau de mesures de débit sur les collecteur, la synthèse cartographique du réseau structurant etc.

L'objectif est d'arrêter pour 2023 le cadre général de la politique d'assainissement de la Métropole pour au moins la prochaine décennie et de la décliner dans un programme de travaux pour la mise en conformité du système.



Élimination des eaux claires du Reclus à Vandœuvre

L'objectif est de capter l'eau des sources qui se déverse dans le réseau d'assainissement et de l'évacuer vers le ruisseau de Nabécor, exutoire naturel. Le volume journalier peut atteindre 15 000 m³ et représente jusqu'à 15 % du débit d'entrée de la STEP. Des études de diagnostic et des mesures de débit complètes sont en cours sur les différentes zones d'apport de ce secteur pour optimiser le tracé global des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux claires. Les investigations réalisées ont montré des cheminements complexes des eaux dont certaines dans d'anciennes galeries de mines dont la plupart sont désormais identifiées. La réalisation pourra donc se faire en 2023-2024 conformément à la programmation pluriannuelle des investissements.

Collecteur de liaison Embanie – M. Brot sous la Meurthe

La pose en forage dirigé d'une canalisation de refoulement direct vers l'intercepteur rive gauche viendra rationaliser le transit des flux de la rive droite et réduire les rejets par temps de pluie. Ces travaux sont programmés sur l'exercice 2023.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Les affluents de la Meurthe (Grémillon, Frahaut, etc), cours d'eau périurbains, sont imbriqués dans les réseaux d'eaux pluviales et fortement influencés par le ruissellement urbain.

À ce titre est prévue la construction du bassin des plaines rives droite à Essey-lès-Nancy qui doit venir compléter le programme de renaturation et de renforcement hydraulique du Grémillon réalisé de 2017 à 2019. Sa fonction est de prétraiter les eaux et d'écrêter les débits de pointe de plusieurs réseaux pluviaux provenant de Pulnoy et Seichamps et qui se rejettent directement dans le ruisseau. L'ouvrage à ciel ouvert fait l'objet d'un traitement paysager soigné en lien avec les projets d'urbanisme du secteur. La réalisation est prévue sur la période 2025-2027 et les démarches préalables de DUP et d'acquisitions foncières sont en cours.

Par ailleurs, il est prévu sur 2022-2023 un programme de renaturation du ruisseau le Frahaut dans le centre de Laneuveville-devant-Nancy. Le projet inclut des mesures de maîtrise et d'accompagnement des rejets du réseau unitaire.

Enfin, il est prévu sur 2023-2024 un programme global de protection contre les inondations et de restauration de la qualité du ruisseau du Fonteno et de ses affluents (Frocourt, Moulin, Pré Teint). Il implique de restaurer la diversité des écoulements et des habitats écologiques pour soutenir la biodiversité et développer le pouvoir auto-épurateur du milieu, de recréer et diversifier la ripisylve, de protéger la population riveraine contre les inondations, en limitant les impacts des débordements y compris par la création d'un volume de stockage des crues dans le Bois de Renémont à Jarville-la-Malgrange et par l'optimisation hydraulique des bassins de rétention de Pré la Dame et Pré à Houche à Hillecourt. Le projet permettra aussi d'améliorer l'aspect paysager pour accroître l'intégration des ruisseaux au tissu urbain existant, notamment en étudiant la création de cheminements et la ré-ouverture du Fonteno canalisé dans la rue de Renémont.



ACCUEIL DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H
ET DE 13H A 17H (16H LE VENDREDI)
7, rue Pierre Chagnol - NANCY
Téléphone 03.83.81.81.81
Fax 03.54.50.00.00
Mail accueil@metropole-nancy.fr
Urgences en dehors des heures d'ouverture

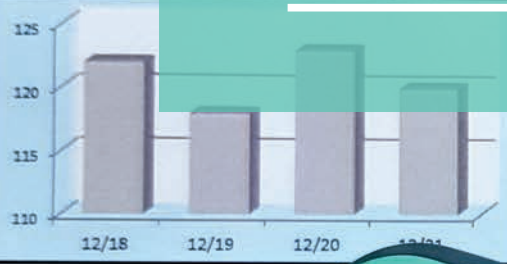
Pour information, les coordonnées de la
TRESORERIE DE NANCY M. N. 3P
Centre des Finances Publiques
45, rue Sainte Catherine - BP
54035 NANCY CEDEX
Téléphone 03.83.85.46.10

Messages

Prochaine facture :

Vous vendez votre habitation ?
N'oubliez pas de nous en informer
restez redevable des consommations
information de la Métropole du Grand Nancy
Mail : gestion.contrats@metropole-nancy.fr

Evolution de votre consommation



Adresse desservie
M DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

POINT D'INSTALLATION 87012G

**TARIFICATION
ET ÉLÉMENTS
FINANCIERS DES
SERVICES DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT**

FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N° 2873213088 M DU 31/12/2021

VOTRE CONSOMMATION 120 m3

	Montant TTC (en €)
Distribution EAU	248,24
Collecte et traitement des eaux usées	139,32
Organismes publics	86,15
TOTAL	473,71

473,71 €



M DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

ment + Abonnement de : 44,69 € TTC
plus tard le :
on de la partie détaillée des renseignements

Marc
DE LA REPUBLIQUE
NANCY

SEPA
ence Unique du Mandat TIPSEPA054014002 21308840
: FR92ZZZ112232
érence : 2827873213088 M - 87012G
ancier : METROPOLE DU GRAND NANCY 473,78 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

87452336980540166847736 6997

Tarification et facturation

Tarification

Conformément à la délibération du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2021, il a été décidé pour 2022 d'augmenter la valeur du prix de l'eau du niveau de l'inflation d'octobre 2020 à octobre 2021, soit 2,6 % (source : INSEE). Cette mesure permettra de maintenir le niveau des investissements liés aux grandes infrastructures d'eau potable dont la sécurisation grâce à une seconde source d'alimentation depuis la Meurthe, de déployer le radio-relevé des compteurs d'eau, d'améliorer les ouvrages de traitement et de collecte des eaux usées (nouveaux digesteurs sur la station d'épuration) et de consolider le renouvellement des réseaux.

Le prix détaillé de l'eau pour 2022 est fixé comme suit :

Le prix du mètre cube IL RÉSULTE DE L'ADDITION DE PLUSIEURS COMPOSANTES DONT LE DÉTAIL EST LE SUIVANT :
3,6531 € TTC

- **FOURNITURE DE L'EAU** **1,6496 €**
Cette somme couvre les dépenses du **service de l'eau de la Métropole du Grand Nancy** dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau, le service aux abonnés...
- **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT** **1,0828 €**
Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le **service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy** dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.
- **REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE** **0,3500 €**
Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : construction de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.
- **REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE** **0,2330 €**
Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.
- **REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU** **0,0442 €**
Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.
- **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**
Cette redevance, **perçue pour le compte de Voies Navigables de France**, permet à l'État d'entretenir les voies navigables du territoire français.
 - > contrevalueur prélèvement **0,0198 €**
 - > contrevalueur rejet **0,0260 €**
- **T.V.A**
La T.V.A est perçue au taux de 5,5 % sur les rubriques : fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau et Voies Navigables de France (contrevalueur prélèvement) **0,1135 €**
Et au taux de 10 % sur les rubriques : redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et Voies Navigables de France (contrevalueur rejet) **0,1342 €**

L'abonnement annuel au service INDÉPENDANT DE LA CONSOMMATION, IL EST CALCULÉ EN FONCTION DU DIAMÈTRE DU COMPTEUR :

POUR UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 20 MM (MAISON INDIVIDUELLE), IL EST DE 45,85 € TTC

Pour les autres diamètres, voir le tableau ci-contre.

Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la facturation.

TYPE DE COMPTEUR	PRIX T.T.C.
Diamètre 15 et 20 mm	45,85 €
Diamètre 30 mm	54,29 €
Diamètre 40 mm	73,03 €
Diamètre 50 mm	103,52 €
Diamètre 65 mm	121,04 €
Diamètre 80 mm	243,02 €
Diamètre 100 mm	324,28 €
Diamètre supérieur à 100 mm	597,08 €

Sont joints en annexes :

- ▶ Le détail des tarifs des travaux et prestations 2022
- ▶ Une facture type 120m³ applicable en 2022
- ▶ Une facture type 120m³ applicable en 2021

Évolution du prix de l'eau de 2021 à 2022

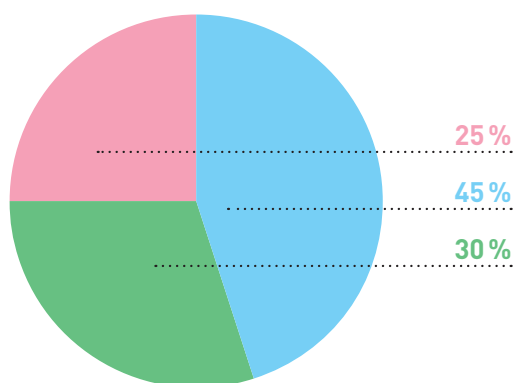
Rubrique de facturation (€ HT/m ³)	2021	2022	Évolution 2021/2022
Fourniture de l'eau	1,6078	1,6496	2,60 %
Redevance d'assainissement	1,0554	1,0828	2,60 %
Total Grand Nancy HT	2,6632	2,7324	2,60 %
Agence de l'eau (Modernisation des réseaux de collecte)	0,233	0,233	0 %
Agence de l'eau (Pollution domestique)	0,35	0,35	0 %
Agence de l'eau (Prélèvement d'eau)	0,0444	0,0442	-0,45%
Contre valeur prélèvement VNF	0,0195	0,0198	1,54 %
Contre valeur rejet VNF	0,0227	0,026	14,54 %
Total tiers HT	0,6696	0,673	0,51 %
TOTAL HT	3,3328	3,4054	2,18 %
Total TTC	3,5751	3,6531	2,18 %

Facture type de 120 m ³ (€ TTC)	2021	2022	Évolution 2021/2022
Consommation de 120 m ³	429,012	438,369	2,18 %
Abonnement annuel	44,690	45,850	2,60 %
Total TTC	473,70	484,22	2,22 %
Prix moyen du m³ TTC	3,9475	4,0352	2,22 %

Évolution du prix

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Eau	1,3779	1,3779	1,4779	1,5001	1,5076	1,5427	1,5966	1,6078	1,6078	1,6496
Assainissement	1,0953	1,0953	0,9953	1,0102	1,0153	1,0255	1,0481	1,0554	1,0554	1,0828
Total Grand Nancy HT	2,4732	2,4732	2,4732	2,5103	2,5229	2,5682	2,6447	2,6632	2,6632	2,7324
Évolution %	1,90 %	0,00 %	0,00 %	1,50 %	0,50 %	1,80 %	2,98 %	0,70 %	0,00 %	2,60 %
Pollution domestique	0,4200	0,4070	0,3950	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Modernisation réseaux de collecte	0,2740	0,2740	0,2740	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Prélèvement	0,0427	0,0413	0,0427	0,0445	0,0438	0,0442	0,0461	0,0458	0,0444	0,0442
Voies navigables prélèvement	0,0191	0,0191	0,0186	0,0186	0,0188	0,0188	0,0191	0,0189	0,0195	0,0198
Voies navigables tejet	0,0225	0,0225	0,0226	0,0228	0,0222	0,0225	0,0228	0,0224	0,0227	0,0260
Total tiers HT	0,7783	0,7639	0,7529	0,6689	0,6678	0,6685	0,6710	0,6701	0,6696	0,6730
Évolution %	-0,77 %	-1,85 %	-1,44 %	-11,16 %	-0,16 %	0,10 %	0,37 %	-0,13 %	-0,07 %	0,51 %
Total HT	3,2515	3,2371	3,2261	3,1792	3,1907	3,2367	3,3157	3,3333	3,3328	3,4054
Total TTC	3,4512	3,4778	3,4617	3,4110	3,4234	3,4724	3,5567	3,5756	3,5751	3,6531
Évolution %	1,25 %	0,77 %	-0,46 %	-1,46 %	0,36 %	1,43 %	2,43 %	0,53 %	-0,01 %	2,18 %

Répartition prix de l'eau



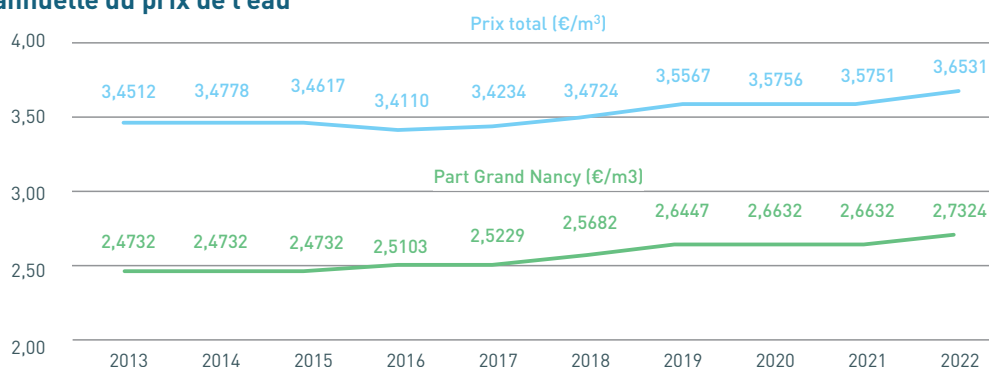
- Pour les redevances et taxes reversées aux organismes publics
- Pour la production et la distribution de l'eau potable
- Pour la dépollution des eaux usées

annuel du m³ d'eau (€)

Le tableau ci-dessus témoigne de la maîtrise de ses coûts par le Grand Nancy, les évolutions appliquées sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement entre 2013 et 2022 consistent principalement en une prise en compte de l'inflation constatée sur la période écoulée. En conséquence, le montant des parts eau et assainissement du prix du m³ d'eau augmente de 10,5 % entre 2013 et 2022, variation similaire à celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période (10,0 % source Insee).

Le prix total du m³, intégrant la TVA, et les taxes de l'Agence de l'eau et de VNF n'augmente lui que de 5,85 % sur la même période, en raison principalement de la diminution progressive par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse des montants de ses redevances.

Évolution de la quote-part nette bénéficiant au Grand Nancy dans la tarification annuelle du prix de l'eau



Facturation

En 2021, **108 759 factures** d'eau et d'assainissement ont été éditées.

La fréquence de facturation dépend du volume consommé et du moyen de paiement.

Répartition des fréquences de facturation au 31 décembre 2021

Facturation mensualisée	21 869 clients	Reçoivent une facture de régularisation par an, après 11 prélèvements mensuels automatiques à montant constant, basée sur un relevé de compteur
Facturation trimestrielle (gros consommateurs)	250 clients	Consommant plus de 5000 m³/an, reçoivent une facture trimestrielle, basée sur les relevés de compteur
Facturation semestrielle	40 590 clients	Reçoivent deux factures par an, l'une en fonction de la consommation relevée et l'autre établie selon une estimation (dont 7 406 clients règlent par prélèvements)

Le Grand Nancy a été une des premières collectivités à proposer la mensualisation des factures d'eau à ses abonnés. Ce service rencontre un succès toujours croissant auprès des clients (avec une progression annuelle moyenne d'environ 6% entre 2012 et 2021). Plus d'un tiers des clients du Grand Nancy bénéficient aujourd'hui de ce service.

Dégrèvements

Des dégrèvements peuvent être accordés :

- ▶ En application du Règlement du Service des Eaux et de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (loi Warsmann) :
 - en cas de fuite enterrée dûment constatée par les services du Grand Nancy (article 28),
 - en cas de dysfonctionnement du compteur d'eau (article 20) mis en évidence par un jaugeage de ce dernier,
 - en cas de fuites sur canalisations après compteur (à l'exclusion des fuites dues à des équipements ménagers, sanitaires ou de chauffage) pour les abonnements domestiques uniquement et si la consommation est deux fois supérieure à la consommation normale.
- ▶ À titre exceptionnel, après délibération du Bureau métropolitain, pour tout motif n'entrant pas dans le champ d'application des dégrèvements prévus par le Règlement de Service et la loi Warsmann.

Les 135 dégrèvements accordés au titre de l'année 2021 (contre 91 en 2020) se répartissent de la manière suivante :

- ▶ application du règlement de service et loi Warsmann : 131,
- ▶ dégrèvements exceptionnels (eau sale, remise gracieuse) : 4.

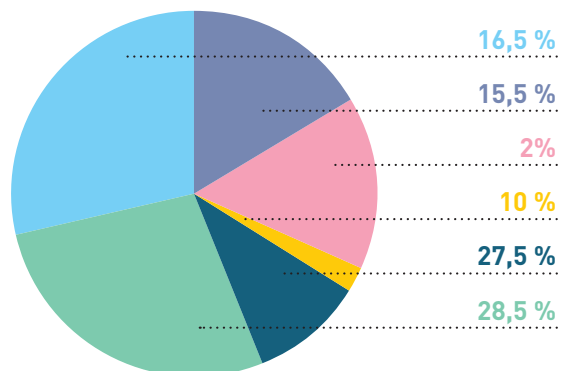
Ils représentent une réduction de 439 763,56 € TTC, dont 327 230,44 € sur les seules recettes d'eau et assainissement du Grand Nancy, et 112 533,12 € TTC pour les recettes des tiers figurant sur les factures d'eau (Agence de l'Eau Rhin-Meuse et Voies Navigables de France).

Si le nombre de dégrèvements a progressé de 48 % par rapport à 2020, les volumes dégrévés sont restés stables (+ 4 %).

Éléments financiers

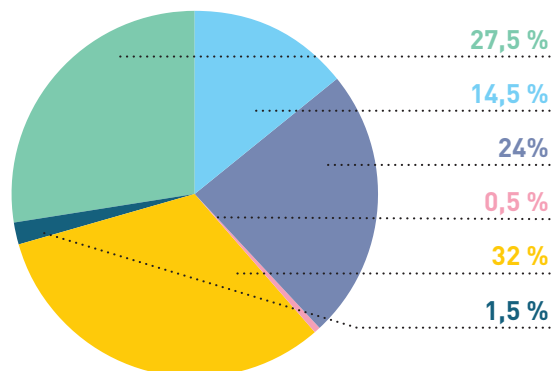
Dépenses d'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif

Budget de l'eau
Réalizations 29,99 M€ HT



- Dotations aux amortissements
- Frais de gestion du service et du patrimoine
- Frais de personnel
- Frais financiers
- Frais d'exploitation des usines des eaux
- Reversements de taxes

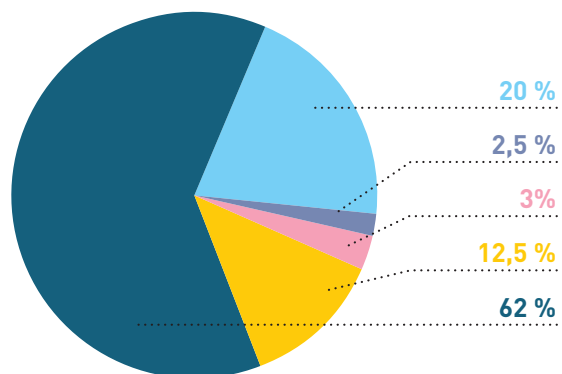
Budget de l'assainissement
Réalizations 21,61 M€ HT



- Dotations aux amortissements
- Frais de gestion du service et du patrimoine
- Frais de personnel
- Frais financiers
- Frais d'exploitation des stations d'épuration
- Reversements de taxes

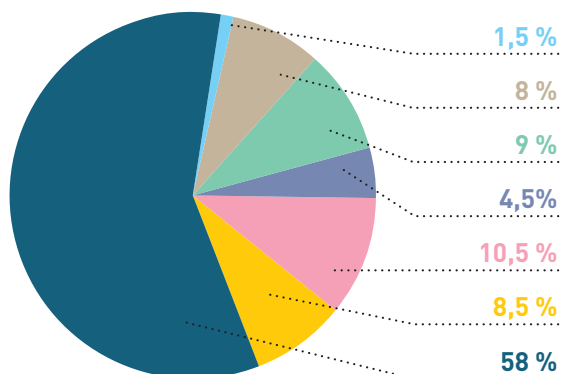
Recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif

Budget de l'eau
Réalizations 40,65 M€ HT



- Taxes à reverser
- Amortissement des subventions
- Recettes diverses
- Excédents antérieurs reportés
- Produit de la facturation pour notre compte

Budget de l'assainissement
Réalizations 24,90 M€ HT



- Taxes à reverser
- Participations fonctionnement STEP
- Contributions eaux pluviales
- Amortissements des subventions
- Recettes diverses
- Excédents antérieurs reportés
- Redevance d'assainissement

Les **principaux postes de dépenses** concernent :

- ▶ l'enveloppe globale des frais de personnel, en très légère hausse par rapport à 2020 (4,62 M€ en eau contre 4,40 en 2020 et 5,13 M€ en assainissement contre 5,02 M€ en 2020). Elle intègre les départs en retraite, le GVT (glissement – vieillesse - technicité) et les recrutements effectués selon le plan de recrutement adapté aux besoins de la direction.
- ▶ les frais financiers très réduits et en légère baisse sur le budget eau potable (0,66 M€ en 2021 contre 0,72 M€ en 2021) alors qu'il sont en très légère hausse sur le budget assainissement (0,10 M€ en 2021 contre 0,07 M€ en 2020).
- ▶ les frais d'exploitation des usines qui diminuent légèrement (3,00 M€ en 2021 contre 3,33 M€ en 2020. pour l'usine des eaux et 6,97 M€ en 2021 contre 6,91 M€ l'année précédente pour la station d'épuration).
- ▶ les frais de gestion du service et du patrimoine qui recouvrent :
 - les dépenses de fournitures, entretien et prestations. Ils sont globalement comparables à ceux des précédents exercices (3,53 M€ contre 3,19 M€ en 2020 en eau et 1,44 M€ contre 1,42 M€ en 2020 en assainissement),
 - les charges de gestion, y compris les remboursements de frais au budget principal, qui s'élèvent à 0,87 M€ pour l'eau et 0,99 M€ pour assainissement,
 - les dépenses exceptionnelles, (0,55 M€ en eau et 0,71 M€ en assainissement) qui traduisent les remboursements aux clients des trop-perçus, la participation pour la tarification sociale de l'eau, et les régularisations comptables
- ▶ les reversements de taxes et redevances pour un montant total de 8,18 M€ pour le budget de l'eau et de 0,31 M€ pour le budget de l'assainissement. Ils font suite à l'encaissement pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les Voies Navigables de France de ces mêmes taxes auprès des abonnés au service de l'eau.
- ▶ les dotations aux amortissements et provisions qui font état d'un montant de 8,57 M€ pour l'eau et 5,94 M€ pour l'assainissement.

Les **recettes réelles** sont constituées par :

- ▶ le produit de la facturation de l'eau, qui apporte globalement 25,19 M€ (24,73 M€ en 2020) au budget de l'eau et de la redevance d'assainissement pour 14,46 M€ (13,96 M€ en 2020). On constate une hausse globale des recettes de l'ordre de 0,96 M€ qui s'explique par la hausse des volumes facturés puisque les tarifs 2021 étaient inchangés par rapport à 2020.

- ▶ les taxes encaissées pour le compte de tiers, qui ont apporté une recette de 8,19 M€ en eau et de 0,28 M€ en assainissement.
- ▶ la redevance eaux pluviales, perçue au budget de l'assainissement et versée depuis le budget général, pour 2,17 M€. Elle résulte d'un calcul qui prend en compte 28 % des charges du Compte Administratif de l'année N-1 du budget de l'assainissement et 33 % des amortissements techniques et des intérêts des emprunts.
- ▶ les participations au fonctionnement de la station d'épuration au bénéfice du budget de l'assainissement, qui totalisent 2,22 M€ (2,13 M€ en 2020). Y figurent notamment les participations de Brasserie de Champigneulle pour 0,85 M€, de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour 0,24 M€, la subvention d'exploitation versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour 0,12 M€ et la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour 1,01 M€. Cette prime est stable par rapport à 2020 mais devrait se réduire et disparaître progressivement conformément au 11^e programme.
- ▶ des recettes diverses pour 1,22 M€ pour l'eau et 2,60 M€ pour l'assainissement. Elles concernent principalement les travaux de branchements pour le compte de particuliers et leurs participations associées, ainsi que des produits d'activités annexes et diverses régularisations.
- ▶ les reprises au titre des excédents des exercices précédents, des amortissements des subventions d'équipements et des provisions pour risques et charges d'exploitation : 6,05 M€ pour le budget de l'eau et 3,17 M€ pour celui de l'assainissement.



Dépenses et recettes d'investissements des services de l'eau

Les dépenses et les recettes réelles d'investissement (hors emprunts et autofinancement) sont regroupées budgétairement en opérations.

Compte administratif par opérations (en milliers d'€ HT)

Dépenses d'investissement	Réalisé
Alimentation en eau depuis la Meurthe	161,8
Ressource en eau	112,1
Production d'eau potable	1 170,1
Réseaux de distribution d'eau potable	7 360,7
Totaux	8 804,7
Recettes d'investissement	Réalisé
Alimentation en eau depuis la Meurthe	80,5
Ressource en eau	0
Production d'eau potable	83,4
Réseaux de distribution d'eau potable	586,4
Totaux	750,3

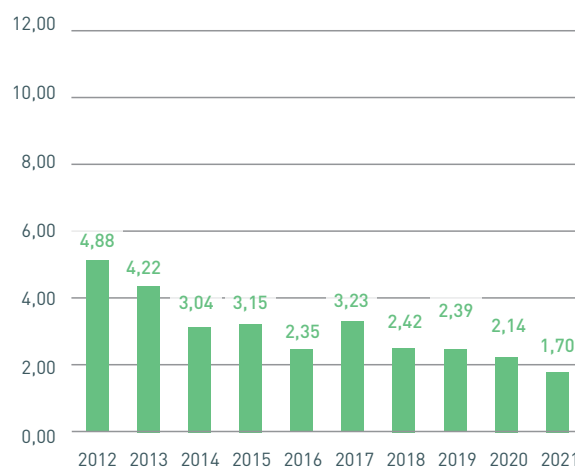
Les recettes proviennent, pour la majeure partie, de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour le renouvellement des réseaux structurants (acompte pour le dévoiement de deux conduites de Bellevue à Vandœuvre-lès-Nancy et Brabois), la sécurisation de la ressource en eau (étude de traitabilité) et le développement de matériel et logiciel informatique.



Durée d'extinction de la dette du budget de l'eau

Fin 2021, l'encours de la dette s'élève à 30,56 M€ HT et l'épargne brute annuelle s'élève à 18,01 M€ HT.

Évolution de la durée annuelle d'extinction de la dette (en années)



Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2021 (Emprunt direct eau)

Encours 1 ^{er} janvier	Tirage	Annuité	
32 634 072	600 000	3 346 574	
Frais	Intérêts	Capital Amort.	Encours 31 déc.
300	667 574	2 678 700	30 555 372

Dépenses et recettes d'investissements des services de l'assainissement collectif

Les dépenses et les recettes réelles d'investissement (hors emprunts et autofinancement) sont regroupées budgétairement en opérations.

Compte administratif par opérations (en milliers d'€ HT)

Dépenses d'investissement	Réalisé
Évolution de la STEP de Maxéville	4 847,3
Traitement des eaux usées	900,0
Réseaux de collecte des eaux usées	5 819,8
Totaux	11 567,1
Recettes d'investissement	Réalisé
Évolution de la STEP de Maxéville	343,7
Traitement des eaux usées	0,0
Réseaux de collecte des eaux usées	1 021,3
Totaux	1 365

Les recettes proviennent essentiellement de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la mise en œuvre du schéma directeur et la gestion dynamique des réseaux et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Ademe pour les travaux sur la STEP.

Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Il a été versé sur un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité : 109 367 € pour le budget de l'eau et 66 633 € pour le budget de l'assainissement collectif.

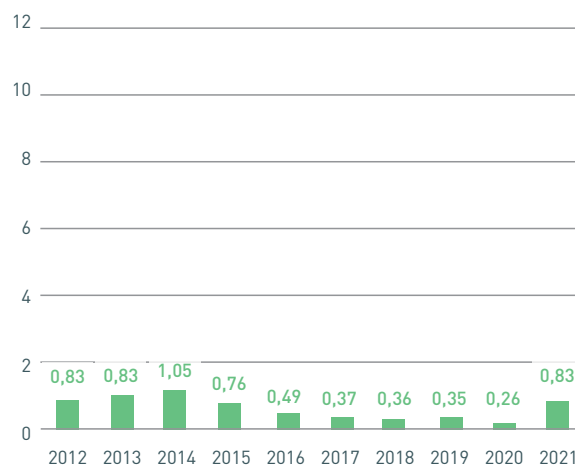
Par ailleurs, les montants des abandons de créance (admissions en non-valeur) s'élèvent à : 52 440,88 € pour le budget de l'eau (contre 72 198,32 € en 2020) et 26 096,39 € pour le budget de l'assainissement collectif (contre 37 923,23 € en 2020).

Le montant des actions de coopération et solidarité à l'internationale s'élève en 2021 à 67 500 € affectés à 100% sur le budget assainissement.

Durée d'extinction de la dette du budget de l'assainissement collectif

Fin 2021, l'encours de la dette s'élève à 6,59 M€ HT et l'épargne brute s'élève à 7,90 M€ HT.

Évolution de la durée annuelle d'extinction de la dette (en années)



Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2021 (Emprunt direct assainissement)

Encours 1 ^{er} janvier	Tirage	Annuité	
2 209 343	5 000 000	713 487	
Frais	Intérêts	Capital Amort.	Encours 31 déc.
2 500	95 700	615 287	6 594 056



LE SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
(SPANC)



Description générale

L'assainissement non collectif (ANC), encore appelé assainissement autonome, désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

Par délibération du 16 décembre 2005, le Grand Nancy a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Nombre d'habitations en assainissement non collectif

Communes	Nombre de dispositifs ANC recensés au 31 décembre 2021	Installations contrôlées au 31 décembre 2021	Installations conformes (ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement) au 31 décembre 2021	Installations contrôlées à l'origine d'une pollution au 31 décembre 2021
Art-sur-Meurthe	11	9	7	2
Dommartemont	7	6	6	0
Essey-lès-Nancy	10	7	6	1
Fléville-devant-Nancy	7	7	6	1
Heillecourt	2	2	1	1
Houdemont	1	1	1	0
Jarville-la-Malgrange	3	3	0	3
Laneuveville-devant-Nancy	51	45	32	13
Laxou	6	6	5	1
Ludres	12	11	9	2
Malzéville	66	60	57	3
Maxéville	10	8	7	1
Nancy	28	26	22	4
Pulnoy	3	3	2	1
Saint-Max	8	7	6	1
Saulxures-lès-Nancy	0	0	0	0
Seichamps	1	1	1	0
Tomblaine	20	17	8	9
Vandœuvre-lès-Nancy	4	3	2	1
Villers-lès-Nancy	14	9	8	1
TOTAL	264	231	186	45

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A- Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 pts)	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (schéma validé le 28 janvier 2010)	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30
B- Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40pts)	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation ou réhabilitation des installations	0
Ressource en eau	0
Total de l'indice (sur 140 pts)	100

Contrôle des installations et taux de conformité

Nombre de contrôles des installations neuves ou réhabilitées

	2006 à 2020	2021
Contrôle de conception	44	6
Contrôle de bonne exécution	37	3

Nombre de contrôle des installations existantes

	2006 à 2020	2021
Diagnostic initial	274	2
Contôle de bon fonctionnement	225	9

Le taux de conformité des installations est défini comme suit :

Ratio entre le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (x100).

Nombre d'installations (neuves, réhabilitées ou existantes) contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement en 2021	186
Nombre total d'installations (neuves, réhabilitées ou existantes) contrôlées de 2006 à 2021	231

Ratio = $\left(\frac{186}{231} \times 100\right) = 80,52\%$
d'installations conformes au 31 décembre 2021

Dépenses et recettes du Service Public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le budget annexe correspondant a enregistré les mouvements suivants :

- **1 149 €** de dépenses au titre de la quote-part de rémunération du personnel (affecté à 1/8^e du temps de travail) et au titre de la quote-part du remboursement des frais du véhicule utilisé pour accomplir les missions concernées, et dont le montant est versé au budget de l'assainissement.
 - **1 433 €** de recettes ont été encaissées, au titre des redevances perçues pour la vérification de la conception des ouvrages et leur contrôle périodique, conformément au tarif voté par le Conseil de Communauté le 16 décembre 2005.
 - **20 249 €** correspondant aux excédents reportés.
- De ce fait, **20 533 €** d'excédents sont capitalisés.



**LA DÉFENSE
EXTÉRIEURE
CONTRE L'INCENDIE**



Le contexte réglementaire

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services de lutte contre l'incendie.

Avant le 1^{er} juillet 2016, la DECI relevait du pouvoir de police des maires. Le Grand Nancy contribuait indirectement à la lutte contre l'incendie en mettant à disposition son réseau public d'eau potable, dès lors qu'il répondait aux exigences techniques (nombre et localisation des poteaux d'incendie, débit et pression) fixées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, en vertu des articles L.5217-2 et L.5217-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole du Grand Nancy et son Président exercent de plein droit le pouvoir de police administrative spéciale de la DECI.

Parallèlement à cette évolution, la réglementation liée à la lutte contre l'incendie a elle aussi changé. Un référentiel national a été adopté en 2016, et a été traduit par le Préfet de Meurthe-et-Moselle dans le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) qui a été acté par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017. Ce règlement a fait l'objet d'une mise à jour en date du 28 décembre 2018.

Ce règlement précise notamment que :

- ▶ la police administrative spéciale de la DECI consiste à fixer par arrêté la DECI métropolitaine et à faire procéder aux contrôles techniques ;
- ▶ le service public de DECI assure la gestion matérielle de la DECI. Il porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement, l'organisation des contrôles techniques... des Point d'Eau Incendie (PEI) que sont les poteaux et bouches d'incendie ainsi que les points d'eau naturels (canal, rivière...) et artificiels (bâche, citerne...).

Les points d'eau incendie

Pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, les points d'eau nécessaires à l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours sont dénommés « Points d'Eau Incendie » (PEI).

Les PEI sont constitués d'ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les services d'incendie et de secours. Outre les bouches et poteaux d'incendie normalisés, peuvent être retenus à ce titre les points d'eau naturels ou artificiels et d'autres prises d'eau.

Répartition des PEI par types et par communes

Communes	Poteau d'incendie		Bouche d'incendie		Point d'eau artificiel		Point d'eau naturel	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Art-sur-Meurthe	36	2				1	1	
Dommartemont	23		1					
Essey-lès-Nancy	92	27	5			6		
Fléville-devant-Nancy	57	7	1			2		
Heillecourt	101	11	2			2		
Houdemont	44	12	6			1		
Jarville-la-Malgrange	97	13	1				2	
Laneuveville-devant-Nancy	110	13	1			1	4	
Laxou	129	45	5			1		
Ludres	171	40	4		3	2	1	
Malzéville	104	13	7					
Maxéville	124	23	8			2	2	
Nancy	707	89	51	2		2	10	
Pulnoy	68	3	3					
Saint-Max	82	7	7					
Saulxures-lès-Nancy	76		1					
Seichamps	80		2					
Tomblaine	91	13	6		1	4	1	
Vandœuvre-lès-Nancy	237	96	5	1				
Villers-lès-Nancy	170	17	7					1
TOTAL	2599	431	122	3	4	24	21	1
	3 205							

Les actions du Service Public de la DECI

Au titre du pouvoir de police administrative spéciale de la DECI et par application du RDDECI, les actions menées par le Grand Nancy en 2021 sont les suivantes :

- ▶ Émission de préconisations sur la DECI lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2021, 629 autorisations d'urbanisme ont ainsi fait l'objet d'un avis du Grand Nancy contre 471 l'année précédente, cette augmentation s'explique en partie du fait de la pandémie.
- ▶ Contrôle périodique des PEI publics qui comprend une vérification fonctionnelle et technique ainsi que des mesures des débits et pressions pour les PEI sous pression. Au 1^{er} janvier 2017, le SDIS s'est désengagé de cette mission. Aussi, et conformément aux dispositions du règlement départemental, la périodicité de contrôle a été portée de 3 à 5 ans après validation de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le 11 juin 2018. Afin de ne pas dégrader le suivi des PEI suite à cette mesure, de nouvelles tournées ont été définies ; elles prévoient la réalisation d'un contrôle partiel annuel pour chacun des 66 sous-réseaux du Grand Nancy. Cette périodicité est cependant réduite à 3 ans pour les poteaux d'incendie et bouches d'incendie publics dont le débit sous un bar est inférieur à 60 m³/h ainsi que pour les points d'eau naturels et artificiels. **En 2021, 600 PEI publics ont fait l'objet d'un contrôle.**

- ▶ Contrôle périodique des 25 Points d'Eau Naturels et Artificiels publics qui consiste à vérifier leur accessibilité et leur signalisation.
- ▶ Vérification que le contrôle des PEI privés est bien effectué par leurs propriétaires tous les trois ans. Un fichier clientèle répertoriant les coordonnées des responsables d'établissement recense, fin 2021, 178 sites à qui nous adressons les demandes de transmission des compte-rendus des contrôles périodiques. Lors de la première sollicitation du service public de la DECI, une rencontre sur place est systématiquement proposée afin d'expliquer les évolutions réglementaires, leurs obligations et d'effectuer le relevé GPS des PEI du site. **En 2021, 209 comptes rendus de contrôles périodiques ont été communiqués au Grand Nancy.**
- ▶ Maintenance curative et préventive des PEI publics.



Points eau incendie.





Interventions de maintenance préventive et curative sur les PEI publics

Commune	Nombre de PEI créés (hors zone d'aménagement)	Nombre de PEI supprimés	Nombre de PEI accidentés	Nombre de PEI renouvelés	Nombre de PEI déplacés	Nombre d'interventions de maintenance curative	Nombre de mises en peinture des poteaux d'incendie	Nombre d'interventions diverses (ex: pose de bouchons)
Art-sur-Meurthe						2	8	17
Dommartemont								11
Essey-lès-Nancy		1					1	57
Fléville-devant-Nancy		1					8	24
Heillecourt				1		2	2	62
Houdemont		1		2	1			23
Jarville-la-Malgrange			1	2		1	13	44
Laneuveville-devant-Nancy		1		1	1		4	59
Laxou							2	90
Ludres		1	5	4		8	44	335
Malzéville			2				2	38
Maxéville				7		2	1	101
Nancy	3	3		4	2	1	29	95
Pulnoy						1		46
Saint-Max				1		1		45
Saulxures-lès-Nancy							1	38
Seichamps	1		2			2	1	43
Tomblaine	2	1				1	2	39
Vandœuvre-lès-Nancy		1	1	9		2	24	120
Villers-lès-Nancy				2		2	2	61
TOTAL	6	6	11	33	4	25	144	1348

La conformité de la couverture incendie

Le RDDECI a modifié les règles d'évaluation des quantités d'eau nécessaires pour éteindre un incendie. L'évaluation des besoins en eau est à présent basée sur une différenciation des risques à couvrir :

- ▶ risque courant faible ;
- ▶ risque courant ordinaire ;
- ▶ risque courant important ;
- ▶ risque particulier.

La distance requise entre le PEI et le risque à couvrir a également été modifiée par le RDDECI.

La conformité des PEI publics a ainsi été évaluée au regard de ces nouvelles règles.

Le taux de conformité des PEI publics s'élève à 99 % au 31 décembre 2021.

En effet, sur les 2 746 PEI publics seuls, 20 ont été identifiés comme non conformes car ne permettant pas de fournir les besoins en eau au vu du risque à couvrir.

Dans ces rares cas, le SDIS, bien sûr toujours informé en temps réel de la situation des PEI, prévoit d'intervenir avec des moyens adaptés, notamment des camions munis de cuves et des longueurs de tuyaux importantes pour être en mesure de se raccorder aux PEI conformes les plus proches.

Le Grand Nancy réalise des travaux de renforcement pour rendre progressivement conformes ces PEI dont le montant pour l'année 2021 figure ci-après.

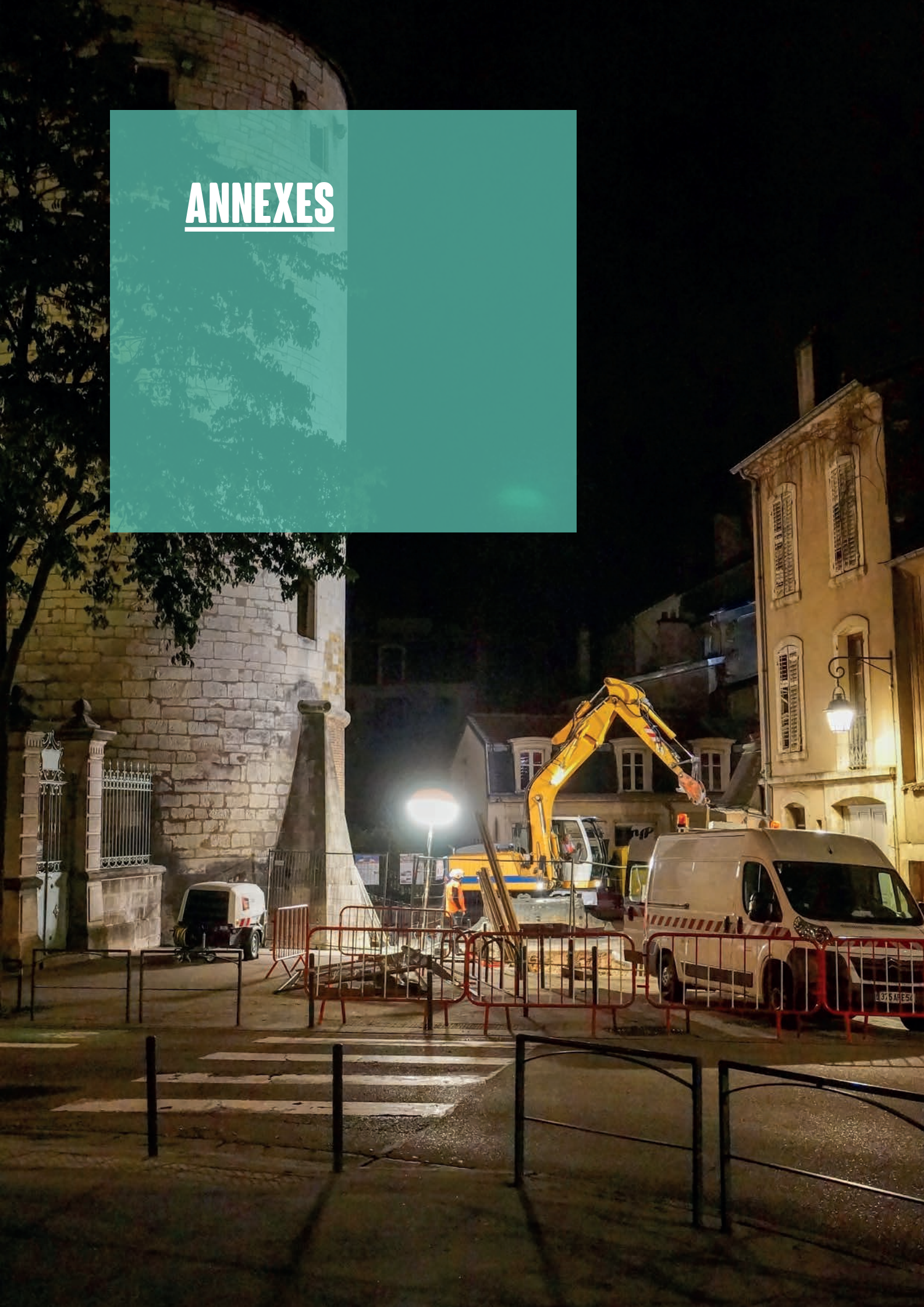
Le budget DECI

Le montant des dépenses consacrées par le Grand Nancy au titre de la DECI s'élève en 2021 à 496 000 € HT et se décompose de la façon suivante :

- ▶ frais de personnel : 120 000 € ;
- ▶ matériel et véhicules : 96 100 € ;
- ▶ travaux d'entretien, de renouvellement, de création : 118 200 € ;
- ▶ travaux de renforcement : 161 700 €.



ANNEXES



Annexe 1 : Liste des indicateurs de performance

Liste récapitulative des indicateurs de performance du service public de l'eau potable

Code	Libellé	Objet-Définition	Valeur
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion	261 638 habitants
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable TTC pour 120 m ³	2,5592 € TTC/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés	Pas d'engagement de délai du service. Délai moyen d'ouverture : 3 j.
Indicateurs de performance			
Code	Libellé	Objet	Valeur
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur	100 % en sortie de l'usine de production et sur le réseau de distribution
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur	100 % en sortie de l'usine de production et sur le réseau de distribution
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution	100 pts Cf. détail ci-après
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée	86 % Cf. § « Le rendement du réseau d'eau potable »
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte	7,43 m³/km/jour Cf. détail ci-après
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	Ratio entre le volume de pertes (différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé) et le linéaire de réseau de desserte	6,53 m³/km/jour Cf. détail ci-après
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,52 % Cf. détail ci-après
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100% Cf. détail ci-après
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,011 € / m³ facturé Cf. détail ci-après
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance par milliers d'abonnés	3,84 pour 1 000 abonnés Cf. détail ci-après
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	Non applicable
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par ce service	1,70 années Cf. § « Durée d'extinction de la dette »
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	1,38 % Cf. détail ci-après
P155.1	Taux de réclamation	Réclamations écrites relatives au service de l'eau à l'exception de celles relatives au niveau du prix	0,67 pour 1000 abonnés Cf. détail ci-ap

Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 55 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau		
	Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. La partie B est prise en compte que si 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est prise en compte que si 40 points sont obtenus aux parties A et B.		
Calculs	Plan des réseaux		
	15 pts		
	A	Existence de plan des réseaux ⁽¹⁾ de transport et de distribution d'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures. 10 points	10
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. 5 points	5
	Inventaire des réseaux		
	30 pts		
	B	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (...) ainsi que de la précision des informations cartographiques (...) pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. 10 points	10
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ⁽²⁾ De 1 à 5 points	5
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose ⁽³⁾⁽⁴⁾ des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. 10 points	10
		Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ^(idem 2) De 1 à 5 points	5
	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau		
	55 pts		
	C	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. 10 points	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages. 10 points		10	
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements. ⁽⁵⁾ Seuls les services de distribution sont concernés par cet item. 10 points		0	
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. ⁽⁶⁾ 10 points		10	
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite. 10 points		10	
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... 10 points		10	
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans). 10 points		0	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux. 5 points		5	
Indice de connaissance patrimonial P103.2			
100 pts			

- On considère que le plan est complet lorsque les zones desservies, pour lesquelles les plans sont absents, représentent moins de 5 % des branchements ou bien si moins de 5 % de surface agglomérée sont non couvertes par le réseau (exploitation SIG)
- Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire
Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 99 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires
- En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau
- Détermination des fourchettes de pose suggérée en fonction des périodes : avant 1945 : pas de fourchette, entre 1945 et 1985 +/- 5 ans – Entre 1985 et 2000 : +/- 2 ans – A partir de 2000 : année de pose
- Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, sont également à représenter
- Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, ne sont pas concernés.

Détail du calcul de l'indice linéaire des volumes non comptés

Définition	Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire du réseau de desserte	
Calcul	Volume non compté/longueur du réseau de desserte/365	
	Volume mis en distribution	16 763 086 m ³
	Volume comptabilisé recalculé à 365 jours	14 120 741 m ³
	Linéaire de réseau de distribution	974 km
	P105.3 = 7,43 m³/km/jour	

Détail du calcul de l'indice linéaire de perte en réseau

Définition	Ratio entre le volume des pertes (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) et le linéaire du réseau de desserte	
Calcul	Volume des pertes/longueur du réseau de desserte/365	
	Volume mis en distribution	16 763 086 m ³
	Volume consommé autorisé	14 440 202 m ³
	Linéaire de réseau de distribution	974 km
	P106.3 = 6,53 m³/km/jour	

Détail du calcul du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	
Calcul	Longueur du réseau de desserte au 31/12/2021 : 974 km	
	2021	3 568 m
	2020	4 064 m
	2019	6 343 m
	2018	4 329 m
	2017	6 937 m
	Moyenne	5 048 m
	Taux	P107.2 = 0,52 %

Détail du calcul de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Définition	Niveau d'avancement (en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	
Calcul	Règle de calcul : la valeur de l'indicateur est fixée comme suit :	
	0 %	Aucune action
	20 %	Etudes environnementales
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier recevable déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3 = 100 %

Détail du calcul du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Définition	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (eau potable)
	Admissions en non-valeur : Eau : 52440 € et versement FSL : 109 367 €
	Volume facturé : 13 984 47 m ³
	P109.0 = 0,011 € / m³ facturé

Détail du calcul du taux d'occurrence des interruptions de service non programmés

Définition	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés
Calcul	241 coupures non programmées consécutives à des incidents sur le réseau (fuites, travaux urgents non prévus...) 62 709 abonnés soit P151.1 = 3,84 pour 1 000 abonnés

Le service des eaux a développé un outil informatique permettant de suivre précisément les coupures d'eau programmées ou non programmées, permettant ainsi de fiabiliser cet indicateur.

Détail du calcul du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Définition	Taux d'impayé au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1
Calcul	Montant facturé en 2020 : 32 206 052,72 € Reste à recouvrer au 31 décembre 2021 : 442 837,10 € Soit un taux P154.0 = 1,38 %

Détail du calcul du taux de réclamation

Définition	Réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau des prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service
Calcul	En 2021, 42 réclamations écrites (et web) pour l'eau Nombre d'abonnés : 62 709 abonnés Soit un taux P155.1 = 0,67 pour 1000 abonnés

Liste recapitulative des indicateurs de performance service public de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services			
Code	Libellé	Objet-Définition	Valeur
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion	261 638 habitants
D202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte	89
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Quantité de boues issues de la STEP évacuées en vue de leur valorisation ou élimination	4 718 tonnes de matière sèche
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement TTC pour 120 m ³	1,476 €TTC
Indicateurs de performance			
	Libellé	Objet	Valeur
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement non collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service	99,73 % Cf. détail ci-après
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution	35 points Cf. détail ci-après
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du CGCT.	Conforme

Indicateurs descriptifs des services			
Code	Libellé	Objet-Définition	Valeur
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	Conforme
P205.3	Conformité des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	Conforme
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par la STEP selon une filière conforme à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,007 € / m³ facturé Cf. détail ci-après
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Ratio : nombre de demandes d'indemnisations pour dommages résultant de débordement / nombre d'habitants desservis	0,0038 pour 1000 habitants Cf. détail ci-après
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Points du réseau nécessitant au moins deux interventions par an	4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,41% Cf. détail ci-après
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation : $(365-11) / 365 \times 100$	96,99% Cf. détail ci-après
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Evaluer la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement	110 Cf. détail ci-après
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement	0,83 Cf. § « Durée d'extinction de la dette »
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'an passé	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	1,51% Cf. détail ci-après
P258.1	Taux de réclamations	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés	0,27 Cf. détail ci-après

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	
Calcul	Nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif	62 107
	Nombre d'habitations équipées d'un assainissement non collectif situées en zone d'assainissement collectif	168
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées P201.1		99,73 %

Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 55 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau	
	Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. La partie B est prise en compte que si 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est prise en compte que si 40 points sont obtenus aux parties A et B.	
	Plan des réseaux	15 pts
A	Existence de plan des réseaux ⁽¹⁾ de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement 10 points	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année 5 points	5
	Inventaire des réseaux	20 pts
B	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (...) ainsi que de la précision des informations cartographiques (...) pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de collecte des eaux usées et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année 10 points	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ⁽²⁾ De 1 à 5 points	0
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose ⁽³⁾⁽⁴⁾ des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné 10 points	10
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ^(idem 2) De 1 à 5 points	0
	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau	
C	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée 10 points	10
	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ^(idem 2) De 1 à 5 points	1
	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...) et s'il y a lieu, 10 points	10
	des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux 10 points	10
	L'inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux 10 points	10
	L'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite. Seuls les services de collecte sont concernés par cet item 10 points	0
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...). 10 points	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite. 10 points	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 10 points	0
	Indice de connaissance patrimoniale P202.2	35 pts

1. On considère que le plan est complet lorsque les zones desservies, pour lesquelles les plans sont absents, représentent moins de 5 % des branchements ou bien si moins de 5 % de surface agglomérée sont non couvertes par le réseau (exploitation SIG)

2. Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire
Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 99 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires
Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

3. En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau

4. Détermination des fourchettes de pose suggérée en fonction des périodes : avant 1945 : pas de fourchette, entre 1945 et 1985 +/- 5 ans - Entre 1985 et 2000 : +/- 2 ans - A partir de 2000 : année de pose

Détail du calcul du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Définition	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (eau potable)
	Admissions en non-valeur budget assainissement : 26 096,39 €
	Versement FSL budget assainissement : 66 633 €
	Volume facturé : 13 984 447 m ³
	P207.0 = 0,007 € / m³ facturé

Détail du calcul du taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Définition	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes et d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis et rapporté à 1000 habitants.
	Nombre de demandes d'indemnisation présentées : 1
	Nombre d'habitants desservis : 261 638
Calcul	P251.1 = 0,0038 pour 1000 habitants

Détail du calcul du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	
	Longueur du réseau de collecte des eaux usées (unitaire et séparatif eaux usées) au 31/12/2021 : 944 km	
Calcul	2021	4 487 m
	2020	2 493 m
	2019	3 701 m
	2018	4 166 m
	2017	4 682 m
	Moyenne	3 906 m
Taux	P 253.2 = 0,41 %	

Détail du calcul de la conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Définition	Pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	
	Nombre de bilans réalisés sur 24 heures, conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral, rapporté au nombre total de bilans sur l'année 2020 soit :	
	$\left(\frac{365-11}{365} \times 100 \right)$	P254.3 = 96,99 %

Détail du calcul de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie		
Calcul	Eléments communs à tous les types de réseaux		15 pts
		Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement)	20
		Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10
		Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et de mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	A	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
		Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
		Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur les milieux récepteur	0
		TOTAL A	90
	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
	B	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
B	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	
	TOTAL B	20	
TOTAL A + B = P255.3		110	

Détail du calcul du taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

Définition	Taux d'impayé au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1
Calcul	Montant facturé en 2020 : 14 022 372,14 € Reste à recouvrer au 31 décembre 2021 : 212 222,41 € Soit un taux P257.0 = 1,51 %


Détail du calcul du taux de réclamation

Définition	Réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau des prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service
Calcul	En 2021, 17 réclamations écrites (et web) pour l'assainissement Nombre d'abonnés : 62 107 abonnés Soit un taux P258.1 = 0,27 pour 1000 abonnés

Liste récapitulative des indicateurs de performance service public de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services			
Code	Libellé	Objet-Définition	Valeur
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	Personnes desservies par le SPANC	771 habitants (264 installations)
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	100/140
Indicateurs de performance			
	Libellé	Objet	Valeur
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Ratio entre le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	80,52%

Annexe 2 : Rapport annuel de l'Agence régionale de Santé

Qualité de l'eau distribuée en 2021		Synthèse du contrôle sanitaire															
www.grand-est.ars.sante.fr				MAI 2022													
<p>L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé. L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant. Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO-LSEHL. Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau. Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.</p>																	
Réseau : COMMUNAUTE URBAINE GRAND NANCY		Nb de captages d'eau : 1		Protection des captages : Le captage est protégé.													
Exploitant : METROPOLE GRAND NANCY		Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource superficielle.		Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chlore et ozone) et également d'un traitement d'affinage et d'ultrafiltration.													
Maitre d'ouvrage : METROPOLE GRAND NANCY																	
MICROBIOLOGIE																	
		Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire													
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>		0	759	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.													
CHIMIE																	
		Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire													
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>		4,80 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.													
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 200 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.		Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.													
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>		13,43 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>			TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F												
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure												
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>		2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>			Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4												
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive												
AUTRES PARAMETRES																	
Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.																	
CONCLUSION GENERALE																	
MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.			CHIMIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.														
RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :																	
<ul style="list-style-type: none"> • Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer. • Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils. • Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments. • Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés. 																	
<p>En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX</p>																	

Annexe 3 : Information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

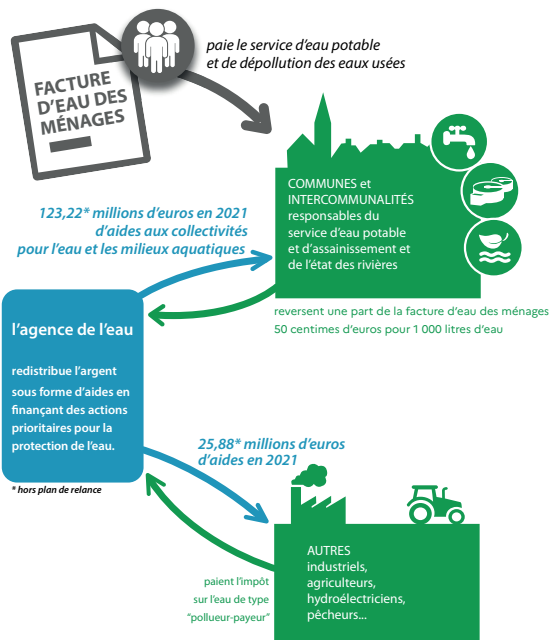
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



6,34 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



70,46 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,27 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,41 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



0,38 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,82 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,73 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



10,53 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau potable

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



4,67 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



39,09 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



7,18 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



26,48 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



17,07 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



5,51 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

2

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau
Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Les 7 bassins
hydrographiques
métropolitains

Réalisation : AELB-DIC • mars 2022 • l'imprimé sur papier PEFC™
Cédits : photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

Annexe 4 : Détail des tarifs 2022 des travaux et prestations

Les travaux et prestations 2022

	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2022
TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT			
Travaux de raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement	Travaux effectués à la demande expresse du client		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés, au titre des frais d'instruction et des coûts de maîtrise d'oeuvre du Grand Nancy.
DÉGRÈVEMENT POUR COLORATION DE L'EAU			
Dégrèvement dans le cas de coloration de l'eau distribuée aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> > Le réseau public de distribution de l'eau doit être à l'origine du problème > Le phénomène de coloration doit exister pendant une période supérieure à 24 h > La coloration doit être constatée par un agent des services de la Métropole du Grand Nancy 	Taux	50 % de la part eau (applicable sur la durée de la coloration de l'eau distribuée)
PRESTATIONS SUR COMPTEURS D'EAU			
Remplacement de compteur	En cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. Comprend le déplacement, la main d'œuvre et la fourniture des pièces (compteurs, raccords, clapets, module radio...).		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy
Jaugeage de compteur	À la charge de l'abonné si le jaugeage ne met pas en évidence de dysfonctionnement du compteur		Tarifs du jaugeage de compteur fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur, majorés des frais de dépose et repose du compteur
Pénalité pour manœuvre illicite ou fraude	Lorsque la responsabilité de l'abonné ou du tiers est engagée	Forfait	500 fois la part de la Métropole du Grand Nancy du tarif de l'eau et de l'assainissement
Location de compteur pour raccordement provisoire sur poteau d'incendie	Comprend le coût de location du compteur et la facturation de la consommation au tarif en vigueur (fourniture de l'eau, redevance d'assainissement et taxes pour le compte de tiers)	Forfait + abonnement compteur + consommation relevée	Forfait mise à disposition compteur provisoire de 27,17 € HT + tarif de l'abonnement annuel au prorata temporis + tarifs en vigueur
Pénalité pour non restitution du compteur à l'issue de la période	Par jour de retard	Forfait	5,34 € HT
Remplacement de module radio	Appliqué en cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"> > la fourniture des pièces > le déplacement et la main d'œuvre 		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy

PRESTATIONS DIVERSES	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2022
Intervention technique : la prestation comprend le déplacement + l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure			
	durant les heures ouvrées	L'heure	43,51 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	50,30 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	70,71 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	61,48 € HT
Intervention technique (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	27,21 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	34 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	54,39 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	45,14 € HT
Intervention d'expertise. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : > recherche de fuite > inspection télévisée > diagnostic en cas de pollution > information sur le raccordement d'un bâtiment à l'assainissement de type maison individuelle			
	durant les heures ouvrées	L'heure	87,04 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	93,83 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	114,22 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	104,98 € HT
Intervention d'expertise (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	70,71 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	77,52 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	97,91 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	88,66 € HT
Intervention complexe. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : > intervention d'un hydrocureur (1 véhicule + 2 agents) > information sur le raccordement d'un bâtiment de type immeuble, entreprise ou entrepôt			
	durant les heures ouvrées	L'heure	206,70 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	220,30 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	261,10 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	242,59 € HT
Intervention complexe (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	130,54 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	144,14 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	261,10 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	242,59 € HT
	Fourniture de produit destructeur d'odeur	Le litre	27,21 € HT
	Fourniture d'absorbant	Le litre	1,26 € HT
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Contrôle de conception	> effectué dans le cadre de la présentation d'un projet de création d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la présentation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	76,16 € HT
Contrôle de bonne exécution	> effectué dans le cadre de la réalisation d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	108,80 € HT
Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Effectué dans le cadre d'un contrôle périodique obligatoire	Forfait	76,16 € HT
Contrôle de conformité	Effectué dans le cadre d'une vente	Forfait	76,16 € HT
Frais d'analyse			Tarif selon les prix du marché
Frais de contre-visite	Suite à l'exécution non conforme d'une installation neuve ou réhabilitée		54,39 € HT
Sanction financière (en vertu de l'article L1331-1 à 8 du Code de l'Environnement) pour obstacle à la mission du SPANC dans le cadre :	> d'un contrôle de bonne exécution		108,80 € HT
	> d'un contrôle périodique		76,16 € HT
	> d'un contrôle de conformité		76,16 € HT
Frais administratifs pour mise en œuvre de dossiers contentieux Après mise en demeure non suivie d'effet	> en cas de non modification d'une installation d'ANC neuve déclarée non conforme > en cas de non réalisation des travaux obligatoires de réhabilitation		152,30 € HT

Annexe 5 : Factures type

Facture type de 120 m³ – Année 2022

**métropole
GrandNancy**

METROPOLE DU GRAND NANCY
22-24 Viaduc Kennedy - C.O. N°80036
54035 NANCY CEDEX

ACCUEIL DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H
ET DE 13H A 17H (16H LE VENDREDI)
7, rue Pierre Chalmot - NANCY

Téléphone **03.83.91.83.83**
Fax 03.54.50.90.14
Mail accueilclientele@grand-nancy.org

Urgences en dehors des heures d'ouvertures : 03.83.91.83.62

Pour information, les coordonnées de votre Trésorerie à Nancy
TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE
Centre des Finances Publiques - Cité Administrative - Bâtiment Y
45, rue Sainte Catherine - BP 40023
54035 NANCY CEDEX
Téléphone 03.83.85.46.10

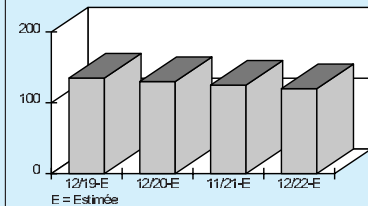
Messages

Prochaine facture : Décembre 2023

Vous vendez votre habitation :

N'oubliez pas de nous le signaler. Vous restez redevable des consommations jusqu'à information de la Métropole du Grand Nancy.
Mail : gestiondescontrats@grand-nancy.org

Evolution de votre consommation (m3)



Adresse desservie
DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPULIQUE
54000 NANCY

POINT D'INSTALLATION **87012G**

DUPONT MARC
30 RUE DE LA REPULIQUE
54000 NANCY

FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N°2827873213088 B DU 31/12/2022

Présentation simplifiée de votre facture (détail au dos)

VOTRE CONSOMMATION **120 m3**

	Montant TTC (en €)
Distribution EAU	254,69
Collecte et traitement des eaux usées	142,93
Organismes publics	86,60
TOTAL	484,22

NET A PAYER

484,22 €

Soit 0,00365 € TTC par litre, hors abonnement + Abonnement sur la période : 45,85 € TTC

Merci de régler cette facture au plus tard le : 30/01/2023

Règlement à réception, sans escompte.

Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso.



Rendez-vous chez votre buraliste agréé pour payer en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire.

(Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/ paiement-de-proximité)

A DETACHER

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature veut autoriser pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

DUPONT MARC
30 RUE DE LA REPULIQUE
54000 NANCY

*

TIP SEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA054014002000282787321308822
ICS : FR32ZZZ412232
Référence : 2827873213088 B - 87012G Montant : 484,22 €
Créancier : METROPOLE DU GRAND NANCY

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

002110500224 DUPONT MARC

941133000175 94020028278732130880540144901706 48422

N° COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSUMMATION
H21UA651279	120 le 31/12/2022	0 le 31/12/2021	120 (Estimée)

SIRET : 245 400 676 00053

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 73 245 400 676

Détail de votre facture

Réf. Client : 87012G / N° Facture : 2827873213088 B				Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement	du 01/01/2022 au 31/12/2022	T1	365	0,1191	43,46	5,50	
Fourniture de l'eau	du 01/01/2022 au 31/12/2022	T1	120	1,6496	197,95	5,50	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Redevance d'assainissement	du 01/01/2022 au 31/12/2022	T1	120	1,0828	129,94	10,00	
ORGANISMES PUBLICS							
Agence de l'Eau (Modernisation réseaux de collecte)	du 01/01/2022 au 31/12/2022	T1	120	0,2330	27,96	10,00	
Agence de l'eau (Pollution domestique)	du 01/01/2022 au 31/12/2022	T1	120	0,3500	42,00	5,50	
Agence de l'eau (Prélèvement d'eau)	du 01/01/2022 au 31/12/2022	T1	120	0,0442	5,30	5,50	
Contre valeur prélèvement VNF	du 01/01/2022 au 31/12/2022	T1	120	0,0198	2,38	5,50	
Contre valeur rejet VNF	du 01/01/2022 au 31/12/2022	T1	120	0,0260	3,12	10,00	

TOTAL HT	452,11
MONTANT TVA (à 5,50%)	16,01
MONTANT TVA (à 10,00%)	16,10
TOTAL TTC	484,22
NET A PAYER	484,22

Extrait de titre exécutoire

En application de l'article L 252 du Livre des Procédures Fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et D 3342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voies de recours

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (article L 1617 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal Judiciaire.

Commentaires

Fourniture de l'eau

Cette somme couvre les dépenses de fonctionnement et de construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute en Moselle, au traitement dans les usines et à l'acheminement de l'eau sous pression jusqu'au robinet.

Redevance d'assainissement

Facturée aux abonnés raccordés au réseau d'égout, elle finance la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées.

Taxes sur les consommations d'eau

Cette taxe annule et remplace le Fonds National de Développement des Adductions d'Eau qui permettait d'aider les communes rurales les moins favorisées dans le domaine de l'eau.

Lutte contre la pollution - Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)

Ces montants perçus pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, lui permettent de financer partiellement les travaux d'eau et d'assainissement les plus importants entrepris par le service.

Voies Navigables de France (V.N.F.)

Cet établissement public perçoit des distributeurs d'eau une redevance qui va lui permettre d'entretenir les voies navigables. Elle est répercutée à l'usager (décret n°1612/194).

Abonnement au service

Indépendant de la consommation, il est calculé en fonction du diamètre du branchement en place. Son montant du par le titulaire du contrat au 1er janvier de l'année de facturation couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de mauvais fonctionnement.

T.V.A.

La T.V.A. est perçue au taux de 5,5% sur toutes les rubriques :

Fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau, contre valeur prélèvement VNF, Abonnement annuel ainsi que pour les frais de clôture de dossier.

Elle est perçue au taux de 10% pour les rubriques :

Redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et contre valeur rejet VNF.

En application de l'article 13 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011.

MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION

SUR LA PLATEFORME TIPI DU TRESOR PUBLIC à partir du Portail de l'Eau du Grand Nancy (<https://eau.grandnancy.eu/Portail>)

PAIEMENT PAR TIP : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque. Il ne constitue en aucun cas une autorisation de prélèvement automatique. D'ATEZ ET S'IGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU A CET EFFET ET RENVOYEZ-LE A L'ADRESSE INDIQUEE.

Si vos références bancaires ne figurent pas dans la zone "Etabli, Guichet Compte Client" ou, si elles sont erronées, VEUILLEZ JOINDRE AU TIP UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE.

NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.

PAIEMENT PAR CHEQUE : Le chèque bancaire doit être établi à l'ordre du Trésor Public et renvoyé avec le talon TIP (non daté, non signé), au centre de traitement TIP, au moyen de l'enveloppe à l'adresse fournie, dûment affranchie.

NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT

EN ESPECES : Dans la limite de 300 € ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL OU SEMESTRIEL : Renseignez-vous auprès du Service Relations Clients au 03.83.91.83.83.

PAR VIREMENT : Sur le compte de la TRÉSORERIE DE NANCY MUNICIPALE IBAN N° FR10 3000 1005 8305 4000 0000 032 - BIC N° BDFEFRPPCT.

En application des nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, le Grand Nancy met en place le prélèvement SEPA à partir de février 2014. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, l'autorisation de prélèvement national que vous avez signée demeure valable pour le prélèvement SEPA. Le Grand Nancy continuera à envoyer les ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Pour toute information complémentaire concernant votre mandat de prélèvement, vous pouvez contacter le Grand Nancy dont vous trouverez les coordonnées au recto de cette facture.

Identifiant Créancier SEPA du Grand Nancy : FR92ZZ11232

Votre Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0540140020000282787321308822

**métropole
GrandNancy**

METROPOLE DU GRAND NANCY
22-24 Viaduc Kennedy - C.O. N°80036
54035 NANCY CEDEX

ACCUEIL DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H
ET DE 13H A 17H (16H LE VENDREDI)

7, rue Pierre Chalmot - NANCY
Téléphone 03.83.91.83.83
Fax 03.54.50.90.14
Mail accueilclientele@grand-nancy.org

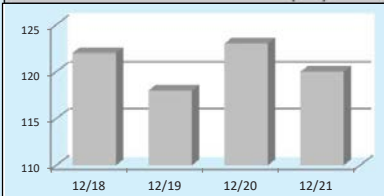
Urgences en dehors des heures d'ouvertures : 03.83.91.83.62

Pour information, les coordonnées de votre Trésorerie à Nancy
TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE
Centre des Finances Publiques - Cité Administrative - Bâtiment Y
45, rue Sainte Catherine - BP 40023
54035 NANCY CEDEX
Téléphone 03.83.85.46.10

Messages

Prochaine facture :
Vous vendez votre habitation :
N'oubliez pas de nous le signaler. Vous
restez redevable des consommations jusqu'à
information de la Métropole du Grand Nancy.
Mail : gestiondescontrats@grand-nancy.org

Evolution de votre consommation (m3)



Adresse desservie
M DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

POINT D'INSTALLATION

87012G

M DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N° 2827873213088 M DU 31/12/2021

Présentation simplifiée de votre facture (détail au dos)

VOTRE CONSOMMATION 120 m3

	Montant TTC (en €)
Distribution EAU	248,24
Collecte et traitement des eaux usées	139,32
Organismes publics	86,15
TOTAL	473,71

NET A PAYER

473,71 €

Soit 0,00358 € TTC par litre, hors abonnement + Abonnement sur période : 44,69 € TTC

Merci de régler cette facture au plus tard le : **01/02/2022**

Règlement à réception, sans escompte.

Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso.



Rendez-vous chez
votre buraliste agréé
pour payer en espèces
(dans la limite de 300 €)
ou par carte bancaire.

(Liste consultable
sur le site
www.impots.gouv.fr/
portail)
paiement-de-proximite)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

TIP SEPA

Référence Unique du Mandat TIPSEPA0540140020000282787321308840
ICS : FR9ZZZZ112232
Référence : 2827873213088 M - 87012G Montant : 473,78 €
Créancier : METROPOLE DU GRAND NANCY

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

006984633957 DUPONT

695478236014 55050016587452336980540166847736

6997

N° COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSUMMATION
E15KB958462	1 622 le 31/12/2021	1 502 le 31/12/2020	120

SIRET 245.400.676.00012
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR 73 245 400 676

Détail de votre facture

Ref. Client : 87012G / N° facture : 2827873213088 M				Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	365	0,1161	42,36	5,50	
Fourniture de l'eau	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	1,6078	192,34	5,50	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES S							
Redevance d'assainissement	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	1,0554	126,65	10,00	
ORGANISMES PUBLICS							
Agence de l'Eau (Modernisation réseaux de collecte)	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,2330	27,96	10,00	
Agence de l'eau (Pollution domestique)	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,3500	42,00	5,50	
Agence de l'eau (Prélèvement d'eau)	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,0444	5,33	5,50	
Contre valeur prélèvement VNF	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,0195	2,34	5,50	
Contre valeur rejet VNF	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,0227	2,72	10,00	
TOTAL HT						442,30	
MONTANT TVA (5,50 %)						15,67	
MONTANT TVA (10,00 %)						15,74	
TOTAL TTC						473,71	
NET A PAYER						473,71	

Extrait de titre exécutoire

En application de l'article L. 252 du Livre des Procédures Fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et D 3342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voies de recours

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (article L.1617 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal Judiciaire.

Commentaires

Fourniture de l'eau

Cette somme couvre les dépenses de fonctionnement et de construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute en Moselle, au traitement dans les usines et à l'acheminement de l'eau sous pression jusqu'au robinet.

Redevance d'assainissement

Facturée aux abonnés raccordés au réseau d'égout, elle finance la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées.

Taxes sur les consommations d'eau

Cette taxe annuelle et remplacée le Fonds National de Développement des Adductions d'Eau qui permet d'aider les communes rurales les moins favorisées dans le domaine de l'eau.

Lutte contre la pollution - Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)

Ces montants perçus pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, lui permettent de financer partiellement les travaux d'eau et d'assainissement les plus importants entrepris par le service.

Voies Navigables de France (V.N.F.)

Cet établissement public perçoit des distributeurs d'eau une redevance qui va lui permettre d'entretier les voies navigables. Elle est répartie à l'usage (délibération du 16/12/04).

Abonnement au service

Indépendant de la consommation, il est calculé en fonction du diamètre du branchement en place. Son montant dû par le titulaire du contrat au 1er janvier de l'année de facturation couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de mauvais fonctionnement.

T.V.A.

La T.V.A. est perçue au taux de 5,5% sur toutes les rubriques : Fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau, contre valeur prélèvement VNF, Abonnement annuel ainsi que pour les frais de clôture de dossier.

Elle est perçue au taux de 10% pour les rubriques :

Redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et contre valeur rejet VNF.

En application de l'article 13 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011.

MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION

SUR LA PLATEFORME TPI DU TRESOR PUBLIC à partir du Portail de l'Eau du Grand Nancy
(<https://eau.grandnancy.eu/Portail>)

PAIEMENT PAR TIP : le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque. Il ne constitue en aucun cas une autorisation de prélèvement automatique. DATER ET SIGNER LE TIP DANS LE CADRE PREVU A CET EFFET ET RENVoyer-LE A L'ADRESSE INDIQUEE.

Si vos références bancaires ne figurent pas dans la zone "Etabli, Guichet Compte Clé" ou, si elles sont erronées, VEUILLEZ JOINDRE AU TIP UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE.

NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.

PAIEMENT PAR CHEQUE : Le chèque bancaire doit être établi à l'ordre du Trésor Public et renvoyé avec le talon TIP (non daté, non signé), au centre de traitement TIP, au moyen de l'enveloppe à fenêtre fournie, dûment affranchie.

NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT

EN ESPECES : Dans la limite de 300 € ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL OU SEMESTRIEL : Renseignez-vous auprès du Service Relations Clients au 03.83.91.83.83.

PAR VIREMENT : Sur le compte de la TRÉSORERIE DE NANCY MUNICIPALE IBAN N°FR10 3000 1005 8305 4000 0000 032 - BIC N°BOFEFRPPCT.

En application des nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, le Grand Nancy met en place le prélèvement SEPA à partir de février 2014. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-686, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, l'autorisation de prélèvement national que vous avez signée de meurtre valétée pour le prélèvement SEPA. Le Grand Nancy continue à envoyer les ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Pour toute information complémentaire concernant votre mandat de prélèvement, vous pouvez contacter le Grand Nancy dont vous trouverez les coordonnées au recto de cette facture.

Identifiant Créancier SEPA du Grand Nancy : FR92ZZZ112232

Votre Référence Unique de Mandat : TIPS EPA05 40140 0200 00005 54215 00066 21

métropole GrandNancy

Eurocité humaine

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy

Plus d'informations

WWW.GRANDNANCY.EU

